

DU 19 MARS 2015

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Président du Conseil :

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Christian CUESTA (Vice-Président du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Lucie GOURNAY (Vice-présidente de la commission recherche de l'UPEC).

Représentants des collectivités territoriales :

Marie RICHARD, déléguataire de Vincent EBLE (Président du Conseil général de Seine-et-Marne).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie), Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ; Françoise DIBOS (Professeure de l'université Paris 13) ; Eric LEVET-LABRY (Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Jacques CRINON (Professeur des universités) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF) ; Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

Représentant des autres personnels :

Concettina REGNIER (SAENES, SNPREES-FO-94)

Représentant des usagers :

Aurélien LAMALLE (Fonctionnaire stagiaire FNEC FP FO).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants des collectivités territoriales :

Liliane PIERRE, déléguataire de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), représentée par Alain BOUVIER ; Pierre SERNE, déléguataire de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Alain BOUVIER.

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commune de F.C à l'université Pierre et Marie Curie), représenté par Christian CUESTA.

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Michèle DELOMEL (doyenne des IEN du 2nd degré ET-EG), représentée par Jean-Jacques DUMERY.

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT), représenté par Colette GUILLOPÉ ; Éric MESNARD (PRCE, SNESUP-FSU), représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD.

Représentants des autres personnels :

Doudou THIAM (IGE, UNSA Education), représenté par Concettina REGNIER.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Anne-Sophie DOURNES, déléguée de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis).

Représentants des usagers :

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPÉ), Camille CLIMENT (Fonctionnaire stagiaire FSU UNEF), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique, CGT Educ'Action).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Sophie CANAC, Caroline DELMET, Clémentine FRANCEZ-CARRERE, Jean-Michel MALLARD, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Gérard PHELIPPEAU, Alexandre PLOYE, Sophie RENAUT, Antonio RODRIGUEZ.

INVITES EXCEPTIONNELS : David CARDOSO, suppléant usagers FNEC FP FO Loris CAVALERA, Vice-président Finances Paris 8, Brigitte GARCIA, Professeur des universités Paris 8, Jean-Luc PASSIN, enseignant ESPÉ

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 26 votants, parmi lesquels 7 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 15 janvier 2015 (avec modification de la date des élections et ajout d'annexes informatives)
2. Réactualisation du dossier d'accréditation de l'ESPÉ
3. Vote d'une motion proposée par un collectif de formateurs
4. Demande de vote du texte « Fonctionnaires stagiaires en ESPÉ et port de signes d'appartenance religieuse », dans le respect des règles spécifiques à chaque université
5. Questions diverses :
 - Informations sur le transfert du site de Melun
 - Motion PREC

DEBAT EN SEANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Alain BOUVIER

J'ai le plaisir d'accueillir parmi nous une nouvelle personne, Aurélie Lamalle. Camille Climent a été élue, et nous rejoindra probablement. Les fonctionnaires stagiaires sont donc bien représentés. Un suppléant est parmi nous, en présence de la titulaire, Monsieur David Cardoso. Ce n'est pas la règle, mais nous allons faire une exception aujourd'hui. Un nouveau collègue, Monsieur Noé, nous rejoint en tant que DAASEN Adjoint. C'est cela ?

Laurent NOÉ

Oui. De la Seine-Saint-Denis.

Martine AMIOT

Monsieur NOÉ remplace Philippe BALLÉ, qui a été nommé DASEN.

Alain BOUVIER

J'espère n'avoir oublié personne parmi les nouveaux membres.

Collette GUILLOPÉ

Monsieur Benjamin Moignard (nouvel élu au conseil en qualité de représentant des personnels assurant des activités de formation) est absent aujourd'hui et je le représenterai par procuration.

Suite d'intervention hors micro

Alain BOUVIER

Très bien. Merci beaucoup.

POINT N°1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 JANVIER 2015 (AVEC MODIFICATION DE LA DATE DES ELECTIONS ET AJOUT D'ANNEXES INFORMATIVES)

Alain BOUVIER

Nous allons passer au point 1 de l'ordre du jour qui est la mise au vote pour approbation du procès-verbal de notre précédente séance. Y a-t-il des demandes de modifications ou des remarques concernant ce procès-verbal ?

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Nous avons proposé il y a 48 heures une inversion de l'ordre du jour. Nous demandons la lecture de l'ordre du jour.

Alain BOUVIER

La lecture de l'ordre du jour ?

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Serait-il possible dans cet ordre du jour de démarrer par le point 4, qui n'était apparemment pas indiqué dans ces termes auparavant, ou par le point 2 ?

Alain BOUVIER

Nous allons prendre la demande de la réactualisation du dossier d'accréditation d'ESPÉ. Vous avez demandé ensuite que soit inscrite une motion, ce que nous faisons. Le quatrième point est arrivé très récemment.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

La crainte est que cela soit fait très tardivement, et que c'est un point un peu sensible.

Alain BOUVIER

Il peut être sensible et traité correctement. La demande de réactualisation du dossier d'accréditation est tout à fait essentielle pour l'avenir de l'ESPÉ.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Personne ne dit le contraire.

Alain BOUVIER

Y a-t-il des demandes concernant le précédent procès-verbal ? Personne n'est contre ? Y a-t-il des modifications ? Merci beaucoup.

En l'absence de remarques, le procès-verbal du Conseil du 15 janvier est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

POINT N°2 : REACTUALISATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'ESPE

Alain BOUVIER

Je donne tout de suite la parole à Brigitte Marin sur la réactualisation du dossier d'accréditation. Les termes ont toujours un sens. C'est en réalité une réactualisation, puisque cela succède de très près à ce que nous avons réalisé il y a quelques mois. Il y a même plus que quelques mois. C'est un sujet important, puisque cela concerne notre établissement pour les quatre années à venir. Je crois que vous êtes très nombreux à vous être impliqués dans la préparation du dossier que nous allons présenter aujourd'hui. Tout à l'heure, en travaillant avec la DGESIP, je leur ai demandé d'insister sur ce qui était nouveau, sur ce que sont vraiment les nouveautés, de façon à ce que tous les membres de notre conseil soient au fait des évolutions de notre établissement.

Brigitte MARIN

Nous avons reçu une lettre de la DGESIP en date du 2 février, qui nous a invités à réactualiser le dossier d'accréditation de manière à le mettre en phase avec les nouveautés qui auraient pu intervenir depuis juillet 2013, depuis le moment où nous avons déposé la demande d'accréditation et où nous l'avons obtenue.

Peu d'ESPÉ sont concernées. Ce faible nombre explique que l'on ne nous demande pas une refonte substantielle du dossier, mais simplement de mettre en évidence un certain nombre de caractéristiques nouvelles qui sont intervenues. Nous allons nous en apercevoir en consultant le diaporama. Nous proposerons un exposé un peu plus dense pour certaines d'entre elles.

Le M1 en alternance correspond à une demande du ministère pour le premier degré, visant à introduire un nouveau dispositif permettant de tester une autre formation. Il faut savoir qu'une discussion a eu lieu en interne à ce propos, et que le ministère a pris acte de la nécessité – que nous considérons comme importante – que ces étudiants ne soient pas affectés à mi-temps en établissement et à mi-temps de formation, mais sur un tiers-temps en établissement pour leur permettre d'avoir le temps de la réflexion, de la préparation de leur travail et en même temps de participer à la formation. C'est ce qui nous est présenté ici. C'est l'une des grandes nouveautés de ce dossier.

Madame la rectrice a sollicité les équipes du premier degré à ce sujet il y a environ un mois. Ce dossier a été présenté au ministère la semaine dernière. Le ministère a considéré que la proposition qui avait été faite était en accord avec les objectifs qu'il se fixait pour cette nouvelle formation.

Pouvons-nous avoir un affichage plus lisible du diaporama ?

Anne-Marie CHARTIER

Je demande une précision. Les tiers-temps sont-ils affectés à une école ou à une classe ?

Brigitte MARIN

Ils sont affectés à une classe.

A priori, avec un salaire. L'intérêt pour les étudiants est de bénéficier de ce salaire. Son montant n'est pas encore déterminé de manière ferme, mais nous pensons qu'il sera de l'ordre de 1 100 euros, peut-être 1 200 euros.

Anne-Marie CHARTIER

Ils seraient remplaçants ?

Brigitte MARIN

Oui. Ils seraient remplaçants.

Alain BOUVIER

Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ?

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Nous devons aménager le poste, un tiers-temps en fonction de la lourdeur... La maquette est prévue plus légère.

Brigitte MARIN

Oui cette maquette est plus légère que la maquette classique. Cela correspond à un aménagement sur les volumes horaires. La manière de procéder pour ce recrutement sera plus sélective et les candidats seront sélectionnés. L'objectif est en effet d'avoir de meilleurs candidats à l'entrée, qui par conséquent seront plus autonomes. Nous espérons ainsi avoir des enseignants plus armés pour affronter les difficultés du métier.

Martine AMIOT

Pour le second degré, nous réfléchissons à une possibilité de master en alternance à la demande de Madame la Rectrice. Le sujet est à l'étude. Les étudiants de M1 pourraient être avec un tiers-temps sur le terrain, des unités d'enseignement et un concours à préparer ; ils resteraient en alternance à mi-temps en M2.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

J'ai une question. Si j'ai bien compris, vous avez dit que ce seront des remplaçants pour la partie tiers-temps.
Suite d'intervention hors micro

Brigitte MARIN

L'anticipation est nécessaire, car les personnes seront affectées sur des postes. Les choses se gèreront avec un certain temps d'avance par rapport à la situation.

Martine AMIOT

Ces postes pourraient être liés aux décharges des directeurs d'école, en tenant compte des périodes de formation, et sur des thèmes qui seront anticipés.

Brigitte MARIN

Il peut arriver à certains moments que les nécessités de service prévalent et aboutissent à un autre dispositif. Mais dans l'idéal, ce serait cela.

Un intervenant

Jacques Crinon a demandé la parole.

Jacques CRINON

C'était simplement pour apporter la même information sur le fait que ce qui est travaillé actuellement est un remplacement, par ces étudiants de M1, de titulaires partant en stage de formation continue. Un calendrier prévoyant la date de ces stages est nécessaire, pour que les périodes de formation à l'ESPE soient programmées pour ces étudiants de M1 et de la même façon les stages de formation continue.

Brigitte MARIN

Pas de remplacements au pied levé, mais en binôme.

Une intervenante

Nous ne doutons pas de la bonne volonté des uns et des autres. Nous sommes néanmoins inquiets, car les mises en stage se développent et se déroulent souvent au tout dernier moment. Nous l'avons déjà constaté et nous l'avons vécu plusieurs années. Nous ne pouvons donc qu'être très inquiets, même si nous ne doutons pas de l'intégrité des intentions. Nous avons très clairement le sentiment qu'ils vont servir de remplaçants. Il faut recruter des personnels.

Brigitte MARIN

Il a été demandé, concernant le second degré, de préparer une première esquisse. Cela a été fait. Le ministère s'est pour l'instant intéressé au premier degré, mais il n'exclut pas complètement de revenir sur le même dispositif pour le second degré dans un deuxième temps, pour quelques disciplines.

Lucie GOURNAY

Je voudrais juste savoir s'il y avait la possibilité, pour les étudiants en alternance, de faire leur M1 en deux ans ? Est-ce envisageable ?

Brigitte MARIN

C'est un peu compliqué, dans la mesure où les étudiants perçoivent un traitement, un salaire, cela ne semble pas évident. La question peut être posée, mais nous n'en avons pas entendu parler à ce jour.

Aurélie LAMALLE

Vous avez parlé de pouvoir sélectionner. Sur quels critères ?

Brigitte MARIN

Nous avons dit qu'il y aurait des critères liés à un concours. Les épreuves relèvent des mathématiques et du français. Ce sont les deux disciplines concernées pour le premier degré.

Martine AMIOT

Nous ne savons pas encore ce qu'il en est concernant le second degré ; rien n'est encore décidé.

Jacques CRINON

La difficulté est pour ces étudiants le fait d'avoir à prendre une classe pour la première fois une douzaine de semaines dans l'année, de suivre les unités d'enseignement (UE) du Master, de les obtenir et de préparer et passer les concours. Cela fait une année extrêmement chargée. Il faut que ce soient des étudiants solides d'où l'idée d'une sélection qui sera sur dossier, sur des critères universitaires.

Sophie CANAC

La maquette proposée pour le second degré est bien sur le principe de l'alternance. Ce n'est pas la même maquette que celles que suivent les étudiants dans le M1 actuellement. Nous serions vraiment dans une évaluation déjà dans le M1 des compétences professionnelles, et sur Master en alternance dès la première année.

Brigitte MARIN

Le deuxième élément nouveau concerne le parcours Langue des signes française. Cette introduction nous permet d'accueillir Brigitte Garcia de l'Université Paris 8, qui porte ce projet. Elle va nous le présenter.

Brigitte GARCIA

Il y a également Loris Cavalera, qui se trouve à ma gauche. Je te laisse te présenter.

Loris CAVALERA

Bonjour. Je suis vice-président de l'université Paris 8. Je viens pour représenter la présidente.

Brigitte GARCIA

Bonjour à tous—Je vous remercie avant tout de m'accueillir, de nous accueillir dans cet espace pour vous parler de ce projet qui nous tient très à cœur. Je crois que j'ai 15 minutes pour vous en exposer les grandes lignes. Vous m'arrêtez si je suis trop bavarde. C'est un projet de parcours que nous avons travaillé avec Sophie Canac en particulier depuis maintenant plusieurs mois. Trois mois, je crois. Nous avons commencé à l'élaborer il y a à peu près deux ans. Je précise rapidement qui je suis... J'ai étalé tous mes titres devant vous. Je suis, entre autres, présidente du jury du CAPES de LSF. C'est évidemment à ce titre-là que j'ai eu ce projet, mais je ne suis pas toute seule. C'est un projet qui a été pensé au niveau national par toutes les universités françaises qui proposent une offre en lien avec les sourds et la question de la langue des signes. C'est pour vous donner un arrière-plan un peu large.

Concernant le contexte, j'avoue que je ne sais pas très bien qui parmi vous sait quoi de cette langue qui est donc l'objet de ce parcours LSF (Langue des Signes Française). Je ne vais pas être trop longue. Nous l'appelons couramment LSF.

C'est la langue des signes qui est pratiquée par les sourds sur le territoire français, mais pas uniquement par les sourds, puisque nous évaluons entre 250 000 et 300 000 locuteurs en langue 1 ou en langue étrangère (langue 2) en France, bien que les chiffres ne soient pas tout à fait fiables. C'est une langue qui a fait l'objet de 40 ans de recherches linguistiques et socio-linguistiques. Je ne sais pas ce que vous en savez, mais elle a eu une histoire extrêmement chaotique. J'évoque simplement le fait que c'est une langue qui a été proscrite dans l'éducation des jeunes sourds pendant plus d'un siècle.

Je vais plutôt évoquer les aspects positifs. C'est dans le courant de la décennie 2000 qu'il y a eu un tournant important, avec notamment cette loi 2005-102 qui pour nous a fait date, dans la mesure où c'est la première reconnaissance officielle du statut de langue à part entière de la LSF.

Je la mentionne aussi parce que c'est à la suite de cette loi de 2005 qu'il y a eu une nomination par le ministère d'un comité d'experts, chargé de la mise en application de la loi de 2005 concernant les sourds. La loi portait sur l'ensemble des types de handicaps. Elle était là centrée sur l'éducation des jeunes sourds. Nous avons eu un certain nombre d'avancées à cette occasion, et créé pas mal de choses. Nous avons élaboré notamment les programmes officiels d'enseignement de LSF qui sont parus au BOEN en 2009. C'est dans cette filiation que nous avons créé un CAPES de LSF en 2010. Je dis « nous », car j'ai eu la chance de faire partie de ce comité d'experts avec Christian Cuxac, dont le nom vous dit peut-être quelque chose. C'est le spécialiste français du domaine.

La première session s'est déroulée en 2010. Pourquoi est-ce que je vous donne cet arrière-plan ? C'est parce que ce CAPES a été créé en 2010. Nous en sommes aujourd'hui à la sixième session. Il n'y a jamais eu la moindre formation mise en place, ni pour préparer les candidats M1, ni pour suivre les lauréats stagiaires depuis sa création. Rien n'existait. En tant que présidente du jury de CAPES et linguiste de langue des signes par ailleurs, je trouvais cela admissible, d'où ce travail que nous avons mis en place pour réfléchir à la proposition d'un parcours MEEF-LSF. Il devrait ouvrir dans l'académie de Créteil. J'espère que ce sera le cas. Ce serait véritablement une première historique. Cela répond vraiment à un besoin tout à fait important.

Vous avez vu dans la première diapositive que nous sommes deux institutions à avoir collaboré et élaboré ce projet de parcours MEEF que nous vous proposons. Il serait co-porté par l'ESPE de Créteil avec l'université Paris 8 et par l'INS-HEA.

Je voudrais vous dire un mot en ce qui concerne la langue des signes à propos de la légitimité sur ce dossier de l'université Paris 8, en particulier l'UFR de sciences du langage, dont l'un des départements s'appelle Linguistique de la langue des signes. Ce département représente un vivier important qui légitime largement notre participation à ce parcours dans la mesure où nous avons aujourd'hui – c'est de notoriété générale – l'offre de formation la plus substantielle au niveau national en lien avec la linguistique de la langue des signes, la didactique de la langue des signes, etc.. Nous avons actuellement au sein de cette UFR de science du langage neuf formations et cursus de la licence au doctorat, plus divers diplômes universitaires dans lesquels nous intervenons très directement.

J'attire l'attention sur cette licence que nous avons ouverte en 2004. C'est une licence professionnelle d'enseignement de la LSF. Elle constitue encore aujourd'hui le seul diplôme au niveau national, dont la vocation est de former les enseignants de LSF. Je le dis pour deux raisons, d'abord parce que nous sommes partenaires depuis l'ouverture de Paris 8 et de l'INS-HEA. C'est un événement important. D'autre part, les 120 titulaires que nous avons formés jusqu'ici représentent le vivier par excellence des candidats au CAPES de LSF. C'est pour vous donner un petit aperçu.

Je complète en précisant deux points qui concernent les ressources humaines dans ce domaine de spécialité. Nous sommes dans le département Linguistique de la langue des signes : deux professeurs d'université, quatre maîtres de conférences, une enseignante sourde maître de conférences associée, enseignante de langue des signes, ainsi qu'un pool de chargés de cours qui sont directement spécialistes de ce champ. Nous avons de plus obtenu la création d'un poste. C'est à présenter sans doute comme un indice, même très certainement comme un indice, du soutien très fort que nous a accordé l'université sur ce dossier. Nous sommes en phase de recrutement. Nous aurons à la rentrée un maître de conférences qui aura un profil complètement dédié à ce Master MEEF, second degré LSF, et qui en sera responsable. Je précise qu'en tant que présidente du jury de ce CAPES, une fois que le « bébé » sera lancé, je me retirerai.

Un dernier point très rapide concernant le volet recherche : nous avons un adossement à la recherche qui est tout à fait conséquent, puisque chaque département de l'UFR possède son équivalent du côté de notre UMR, qui est une Unité Mixte de Recherche structure formelle du langage, dans laquelle nous avons une équipe que je dirige, et qui se nomme Langue des signes et gestualité. C'est pour vous donner un aperçu de ce qui me semble justifier notre légitimité sur ce dossier.

Il en est de même de l'INS-HEA. Je pense que vous savez que l'INS-HEA est membre, comme nous, de l'UPL (Université Paris Lumière), bien qu'elle ne dépende pas de la même académie. Ce n'est pas forcément très simple. Concernant l'INS-HEA, nous sommes extrêmement complémentaires. L'INS-HEA a traditionnellement porté la formation au Capa-SH et au 2CA-SH. Je pense que vous connaissez ces deux formations.

C'est l'un des pôles qui ont formé les enseignants spécialisés en France pour toutes les options classées dans le handicap et en l'occurrence, l'option A, déficience auditive, puisqu'ils la nomment de cette manière. Il existe là toute une tradition de formation et tout un savoir-faire que nous n'avons pas, mais que l'INS-HEA a en matière d'enseignement de la LSF. Je ne donne pas tout le détail.

Concernant le volet recherche, il y a également une forte complémentarité, puisqu'il y a une équipe d'accueil, le GRAP, qui travaille de manière très directe sur l'ensemble des handicaps, dont les problématiques d'inclusion. C'est tout ce qui a trait à l'inclusion scolaire.

Dernière précision concernant l'INS-HEA : les personnes que nous connaissons le mieux, et avec lesquelles nous collaborons depuis plusieurs années, sont ce que nous appelons le pôle surdité. Ce pôle comprend notamment la personne qui a très directement contribué à cette maquette avec moi, Anne Vanbrughe. Elle est le pilier de ce pôle surdité de l'INS-HEA. Je ne les pilote pas.

L'idée était de vous dire que nous avons plusieurs atouts dans ce dossier. Les deux établissements font de plus partie de la même commune : c'est un facteur intéressant. Nous avons la possibilité de mettre à disposition des ressources, aussi bien pédagogiques qu'humaines, directement liées à ce dossier. Nous avons également une très longue habitude de partenariat. Tout ceci rend l'académie de Créteil particulièrement légitime à porter ce parcours MEEF-LSF, qui est une première historique.

Il ne me reste que quatre minutes ; je dois accélérer. Je vais essayer d'être concrète.

Le nombre d'inscrits à attendre... Il faut que vous ayez une vision un peu précise. Qui s'inscrit au CAPES de LSF ? Je précise rapidement que deux concours sont historiquement ouverts : le concours de CAPES externe et le troisième concours. C'est un petit CAPES. Les candidats sont tantôt sourds, tantôt entendants, et tantôt les deux. Il y a une dynamique qui va vers un accroissement du nombre de candidats sourds. Nous avons 13 sourds sur 17 inscrits en 2014. Le nombre de candidats va clairement croissant. La dynamique de ces dernières années fait que c'est un nombre qui va croissant. Je suis persuadée que dès qu'il y aura l'information de l'ouverture d'un parcours MEEF avec la garantie d'une formation et d'un suivi, le nombre de candidats va s'accroître. C'est absolument évident.

Pour vous donner une idée précise de l'année en cours, il y a 14 inscrits au CAPES externe : ceux qui sont susceptibles d'être masterisés, et 15 inscrits au troisième concours pour respectivement trois et quatre postes. Cela vous donnera une idée des chiffres. Cela veut dire qu'à la rentrée 2015, nous pouvons attendre en moyenne 15 candidats. Nous ignorons à l'heure actuelle combien seront d'Ile-de-France ou habiteront en Ile-de-France. Vous m'avez comprise. Je dois préciser que les candidats viennent de tout le territoire. C'est un point important.

Si vous m'avez suivie, vous avez vu que nous attendons sept lauréats, et seulement trois pour le CAPES externe. Où seront-ils affectés ? Nous l'ignorons à ce jour. Je précise qu'il y a incontestablement des inconnues. Madame Derrien n'est pas présente, mais pour autant que je sache, il y a eu une demande de deux berceaux en Ile-de-France, dont un à Créteil. Je pense que par ailleurs, encore une fois sans présumer de nos forces, que Paris 8 et l'INS-HEA vont exercer quand même un certain pouvoir d'attraction. Nous tablons sur cinq à six inscrits en M1, et un ou deux inscrits en M2. Je ne peux pas mentir. Il y a des points d'interrogation. Je pense que c'est quelque chose qui est raisonnable, d'autant plus que nous mutualisons pour l'essentiel les cours avec l'existant. Nous avons une capacité d'accueil que nous devons respecter. Ces chiffres-là seraient tout à fait intéressants. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la maquette. J'en ai fait quelques photocopies. Je peux les faire circuler si vous le désirez. Vous avez ici une vision d'ensemble des volumes horaires. Nous avons travaillé, avec Sophie Canac, à faire en sorte que ce soit aligné sur les maquettes MEEF de l'ESPÉ de Créteil, et à respecter toutes les contraintes propres à ces types de master. Très rapidement, j'y reviendrai bien sûr à la demande, voici pour le master 1 et le master 2. Je vais y revenir.

Je vais peut-être rentrer un peu plus dans le détail des contraintes que nous avons. Quelles sont les contraintes auxquelles nous avons dû essayer de répondre ? La première est celle du moindre coût, dans la mesure où nous sommes comme tous à moyens constants. Vous savez que nous avons dû faire à l'économie.

La deuxième contrainte tout à fait importante et spécifique à ce CAPES, de par sa nature même d'une part, et de par le principe de la loi de 2005 de l'accessibilité, est qu'il est absolument indispensable que ses enseignements soient accessibles en LSF. Je vais vous dire comment nous répondons à cela. Troisième contrainte, troisième enjeu. Je vous ai dit que les candidats venaient de tout le territoire. Il n'est pas exclu que des personnes en M2 affectées loin de Paris ou de Créteil aient envie de s'inscrire dans notre master. Il est extrêmement important d'envisager une offre en distanciel pour ces raisons.

Nous proposons comme solution que l'essentiel des cours soit mutualisé avec l'existant, les Masters existants, aussi bien à Paris 8 qu'à l'INS-HEA. Nous avons quatre nouveaux cours qui sont des cours de préparation aux épreuves, et qui seront pris sur le service du maître de conférences nouvellement recruté. Je précise qu'en termes d'accessibilité à la LSF, la plupart des cours qui existent sont des cours qui font l'objet d'une interprétation en langue des signes ou qui sont en langue des signes. Il y aura donc un coût nul en termes de frais de traduction et d'interprétation. Nous avons aussi travaillé à proposer une offre en distanciel, notamment pour le tronc commun.

Ce que vous observez en jaune sur la maquette, c'est le tronc commun ESPE. Notre proposition est d'offrir quatre modules, un module par semestre, qui seraient des modules spécifiques offerts en distanciel. Nous exploiterions l'existant a priori. Nous en ferions une captation vidéo. La seule question qui peut se poser, est celle des coûts de frais d'interprétation si certains de ces cours ne sont pas en LSF ou interprétés.

Sophie CANAC

Je voudrais revenir sur ce projet de tronc commun, puisque nous souhaiterions travailler en inter-ESPÉ sur le parcours langues des signes, avec Lille Toulouse et Poitiers. Nous allons prendre contact avec eux pour essayer

justement de partager ces modules de tronc commun, chaque ESPE prendrait en charge l'un de ces modules, et le proposerait en distanciel pour l'ensemble des étudiants.

Brigitte GARCIA

Par ailleurs, si les étudiants inscrits sont des étudiants sourds, ils peuvent bénéficier de frais d'interprète de par leur statut de personnes en situation de handicap, il est envisageable de s'appuyer sur cette possibilité. C'est à voir avec le service handicap de l'université, de l'établissement où s'inscrit l'étudiant. Nous avons essayé de faire en sorte que le coût de ce master soit le plus réduit possible. J'espère ne pas avoir été trop longue, et avoir été suffisamment claire.

Alain BOUVIER

Nous allons tout de suite laisser la parole aux personnes qui pourraient éventuellement vous poser des questions et vous faire des commentaires. Je me disais en vous écoutant que compte tenu de l'importance et de l'originalité de ces particularités, cela mériterait d'être connu de tous les formateurs de l'ESPÉ. Il faudra trouver le moyen à terme pour que vous puissiez avoir un peu plus de temps pour le présenter plus dans les détails, dans les particularités.

Brigitte GARCIA

Ce sera avec un immense plaisir.

Alain BOUVIER

Voir comment vous faites, et de quelle manière vous articulez tout cela. Il y a une série de questions très importantes. Vous avez fait des distinguos sur le suivi. Cela mériterait vraiment que nous puissions le faire connaître comme il se doit.

Brigitte GARCIA

Je vous remercie.

Alain BOUVIER

Qui souhaite intervenir ? Avez-vous des remarques ?

Christian CUESTA

D'après ce que nous venons d'entendre, il y aurait apparemment quatre ESPÉ sur les rangs.

Brigitte GARCIA

Non. Je suis passée un peu vite. Celle qui est prête à être ouverte est la nôtre. La deuxième qui est celle de Lille, l'ESPÉ du Nord, dispose d'une habilitation depuis deux ans, mais elle n'a pas pu ouvrir faute de moyens et faute de candidats. Les cours n'étaient pas adaptés à dire faute de ressources humaines et faute de ressources pédagogiques ce qui a posé problème. Ils sont en train d'y travailler. Ils envisagent d'ouvrir soit le M1, soit le M2, probablement pas les deux.

L'ESPÉ de Toulouse envisage d'ouvrir en 2016. Ils se laissent une année supplémentaire. Cela demande une grosse préparation. Toulouse aurait davantage les ressources humaines et pédagogiques. Nous aimerions beaucoup collaborer avec Toulouse. L'ESPÉ de Poitiers envisage aussi d'ouvrir un parcours, mais pas avant 2016. Ce que nous sommes en revanche en train de négocier, c'est que sur cette partie distancielle, il y ait une collaboration, même si les parcours n'ouvrent pas dès la rentrée 2015. Nous nous mettrions à la tâche en commun pour mutualiser au maximum. Nous tendons vers une maquette unifiée au niveau national. C'est clair. C'est un trop petit CAPES pour que nous nous amusions à avoir des formations hétérogènes. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Christian CUESTA

Dans les candidats qui sont à l'heure actuelle mis en commun avec un master existant, quels sont les flux dans le Master existant ?

Brigitte GARCIA

C'est principalement notre Master Sciences du langage qui va ouvrir dans sa nouvelle mouture à la rentrée. Nous avons trois parcours à spécialité pour lesquels les capacités d'accueil sont à peu près de 20 par parcours. Est-ce votre question ?

Christian CUESTA

Oui.

Brigitte GARCIA

Il n'y a, a priori, pas de problème pour accueillir une dizaine de personnes en plus. Cela devient très problématique au-delà. C'est le même genre de capacité d'accueil du côté de l'INS-HEA.

Christian CUESTA

Si l'ESPÉ de Créteil est accréditée, compte tenu des remarques qui sont faites par vous-même et par vos collègues sur la faiblesse des effectifs et leur répartition sur tout le territoire, peut-être faudrait-il carrément inscrire l'ESPÉ de Créteil comme une espèce de chef de file, et qu'il y ait ensuite simplement des modalités complémentaires à quelques endroits ?

Brigitte GARCIA

J'ajoute autre chose pour finir de répondre à votre question, qui est la question des troisièmes concours qui effectivement ne sont pas mastérisables. Nous souhaiterions vraiment qu'ils puissent bénéficier d'une préparation. Ils n'ont rien. Ils sont dans la nature. Nous envisageons donc une inscription comme auditeur libre qui leur permet de suivre les formations. Si c'est le cas, cela augmentera le volume, et cela rendra le distanciel d'autant plus important. Ce serait vraiment des gens pour lesquels il faudrait penser à un distanciel avec interaction. Nous avons les mains dans le cambouis concernant ce sujet en ce moment pour essayer de penser à un distanciel qui soit performant. Cela accroîtrait en réalité le volume des inscrits.

Colette GUILLOPÉ

J'ai une question par rapport au nombre de possibilités. Il y a l'enseignement public. Il y a aussi une partie qui est faite dans l'enseignement privé. Est-ce qu'il y a de l'enseignement privé sous contrat ? Est-ce vraiment privé-privé ? Je connais des gens qui font cela dans l'enseignement privé. Ils ont les capacités et les compétences, mais sans les diplômes.

Brigitte GARCIA

Vous avez complètement raison. Nous y allons progressivement pour l'instant. Le troisième concours est ouvert aux personnes qui ont une expérience professionnelle dans les établissements publics sous contrat de droit privé, et c'est tout. Le CAPES externe est le CAPES externe standard.

Il n'y a pas d'autre forme de concours ouverte. Il est vrai que c'est quelque chose que nous envisageons dans un avenir proche. Ce n'est pas facile. Je ne devrais peut-être pas dire cela. Je ne sais pas qui se trouve exactement dans la salle, mais ce n'est pas facile de faire bouger le ministère. Je suis déjà très contente d'avoir obtenu deux postes supplémentaires cette année. Je ne l'ai pas dit, mais j'ai obtenu deux postes supplémentaires par rapport aux années précédentes. C'est un dossier qui résulte de 30 années de bagarre. Je le précise. Nous y allons donc progressivement. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Colette GUILLOPÉ

Oui. Je pense qu'il existe probablement des possibilités.

Brigitte GARCIA

Absolument. Tout à fait.

Colette GUILLOPÉ

Je pense qu'il y a vraiment de gros besoins en France.

Brigitte GARCIA

Énormes.

Colette GUILLOPÉ

Je ne sais pas combien il y a d'enfants...

Brigitte GARCIA

Ils sont à peu près 15 000 scolarisés en France.

Anne-Marie CHARTIER

Je sais que la langue des signes a été reconnue comme un statut de langue étrangère. Pouvez-vous nous donner le texte réglementaire qui permet de le prouver ?

Brigitte GARCIA

C'est la loi 2005-102. Il y a même eu la loi dite Fabius, l'amendement de 91, dans lequel il y avait déjà une mention de la langue des signes comme langue.

Anne-Marie CHARTIER

Mais pas comme langue étrangère.

Brigitte GARCIA

Si je le dis, je pense que vous allez tous hurler, mais il y a même une circulaire de 2008 qui dit que LSF est une langue de la république à l'instar du français. Ce n'est même pas une langue étrangère.

Anne-Marie CHARTIER

C'est une certification de toute une série d'exemples que je connais, et qui ont mis la langue des signes langue étrangère au titre de langue parlée. Cela n'a pas été retenu par les administrations auxquelles ils l'ont donnée.

Brigitte GARCIA

Je vous enverrai tous les textes.

Anne-Marie CHARTIER

Merci beaucoup.

Brigitte GARCIA

Bien sûr. Mon adresse est brigitte.garcia@univ-paris8.fr. N'hésitez pas à me demander. Je peux vous laisser une carte si vous le souhaitez. Avec grand plaisir.

Alain BOUVIER

Y a-t-il d'autres remarques ?

Merci beaucoup. Cela a été extrêmement intéressant.

Brigitte GARCIA

C'est moi qui vous remercie.

Brigitte MARIN

Je rappelle que les autres diplômes ont déjà été présentés au conseil au mois de mai, l'année dernière. Le premier est porté par l'OUIEP (l'Observatoire Universitaire International Éducation et Prévention), dont le responsable est Benjamin Moignard. Le premier de ces diplômes est un diplôme universitaire intitulé : « Cadre en éducation populaire ». Il a été élaboré avec les MJC (Maisons de la Jeunesse et de la Culture) d'Ile-de-France.

L'objectif est de former des cadres, des directeurs de MJC avec les apports universitaires, selon une maquette qui se trouve dans le dossier, d'après une maquette présentée dans le détail par Benjamin Moignard l'an dernier. Je précise que ce diplôme est cofinancé, avec une contribution importante des MJC. Les formations ont débuté cette année. Elles se déroulent a priori dans de très bonnes conditions. Le contrat est tel que nous imaginons le reconduire pour plusieurs années. Nous allons passer au DU « Référent handicap secteur privé/secteur public ». Nous y reviendrons ensuite.

Le DU « Référent handicap secteur privé/secteur public » est de la même manière un diplôme qui a été présenté en 2014 dans le dernier conseil de l'année, par Karine Gros, qui est maîtresse de conférences en littérature.

Suite d'intervention hors micro

Ce partenariat est extrêmement intéressant. Plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt pour la formation qui est proposée. Son champ d'action couvre le niveau national, dans toute la France. La première session a débuté en février. Ce sont des sessions semestrielles. Karine Gros a déjà engagé la session suivante. C'est là encore un dispositif très demandé avec des attentes de la part des entreprises, mais aussi des financements. Cela nous permet donc d'envisager les choses avec une certaine sérénité financière.

Nous revenons ici du côté de l'observatoire. Vous pouvez voir tout en bas la licence professionnelle « Intervention sociale : parcours éducation et prévention » portée par Benjamin Moignard. Il s'agit de former de jeunes gens qui seront assistants de prévention et de sécurité. Le développement concerne environ 450 établissements scolaires et non scolaires. Cette dimension prévention touche également le harcèlement. C'est vraiment un spectre très large.

Un intervenant

Combien y a-t-il d'établissements ?

Brigitte MARIN

450 établissements sont concernés au niveau national, qui s'inscrivent au niveau plus proprement scolaire dans le cadre de partenariats notamment, avec des acteurs importants de la région qui se sont manifestés. Il y a également des portes de sortie du côté de l'équipe mobilité sécurité, des assistants de vie scolaire et des référents décrochage. Nous voyons à quel point cette problématique s'inscrit bien dans les préoccupations de notre territoire. Elles sont particulièrement attendues. Les contrats sont très fréquents. Le problème est plutôt de répondre à toutes les demandes. Une autre action est en cours. La conférence introductive a eu lieu au mois de novembre en présence des étudiants concernés. La formation se déroule vraiment dans de bonnes conditions avec toutes les garanties pour qu'elle puisse être reconduite. Ceci est l'essentiel des nouveautés.

Nous accueillons le correspondant C2i2e. Jean-Luc Passin a proposé l'habilitation de ce diplôme de certificat universitaire et demande le renouvellement de cette habilitation.

L'UPEM est également concernée. Il était important de travailler en collaboration pour savoir si nous présentions des dossiers parallèles ou un dossier commun. La décision de l'UPEM est d'avoir un dossier commun porté par l'ESPÉ, qui inclut de la même manière les universités partenaires qui souhaitent y être associées.

Jean-Luc PASSIN

Il s'agit de la demande d'autorisation à mettre en œuvre le C2i2e. Ce dossier a déjà été porté par l'UPEC en 2011. Nous sommes là dans un processus de reconduction. J'ai reporté la transmission du dossier au ministère. L'échéance a été portée au 31 décembre 2014.

Il était opportun de considérer la fusion des deux établissements, l'UPEM et l'UPEC, et de prendre en compte cette fusion dans le dossier, sachant qu'il y a un an et demi de cela, l'UPEM a pris l'initiative de demander le même dossier d'autorisation. Il était important de ne pas mettre en concurrence deux dossiers qui étaient très similaires. Une des finalités était de permettre à nos étudiants d'acquiescer un certificat, en proposant que cette aptitude ou cette capacité revienne aux ESPÉ. Il s'agissait de re-réfléchir au positionnement, et de trouver une complémentarité.

La deuxième motivation pour travailler ce dossier était justement de viser la collaboration. Les universités Paris 8 et Paris 13 sont également concernées.

Lors de la réalisation du premier dossier, ils étaient exclus de la réflexion et de la mise en œuvre parce qu'à cette époque-là, ils avaient aussi l'autorisation de mettre en œuvre. Et pour autant, ils se sont appuyés sur nos dispositifs. Il s'agissait donc là-aussi de re-brasser un peu les cartes, et de tenter de trouver des dynamiques, des synergies et de faire en sorte qu'il y ait dans les discours et dans le portage des invariants et des discours communs.

Nous avons aussi décidé de retravailler avec le rectorat de Créteil les orientations du dossier de façon à mieux considérer l'éventualité de certifier au C2i2e les enseignants en formation continue. Il y avait aussi la nécessité de fluidifier quelques procédures, notamment toutes les procédures d'inscription qui s'avèrent très compliquées pour une part des candidats. Nous pouvons peut-être là-aussi réengager des réflexions sur les protocoles et les contractualisations. C'est à réfléchir. C'est en devenir.

Nous nous sommes mis dernièrement en concordance avec les textes et les arrêtés. Il y a eu de nombreuses nouvelles modalités depuis 2011, notamment la création des ESPÉ. Voilà un petit peu les raisons pour lesquelles j'ai reporté ce dossier. Je tenais aussi qu'il soit porté à la connaissance des différentes instances, alors que ce n'était pas nécessaire. Il est passé la première fois par les différentes instances. Il a été signé par le secrétaire et le président. Il n'y avait pas cette obligation et cette nécessité de porter à la connaissance de tous les enjeux, les intérêts et la nécessité de revoir ce travail porté sur la collaboration.

L'idée est aussi de tenter de créer des passerelles entre des enseignements et cet objet qu'est la certification. Dans la nature du texte de l'arrêté, il est bien précisé que les trois dispositifs que sont le positionnement, la formation et la certification doivent être séparés. Il y a peu de porosité entre ces trois dispositifs. Cela crée des incompréhensions. Cela ne bénéficie pas à la formation de nos enseignants concernant l'acquisition de compétences. Cette réflexion commune nous a permis de mettre en place de nouveaux outils, ainsi que des leviers qui pourraient permettre de donner un peu plus d'appétence aux enseignants pour entrer dans ces modalités de validation propres à la certification.

Anne-Marie CHARTIER

Pouvons-nous savoir combien de personnes ont été concernées par ce DU ? Combien ont été certifiées ?

Jean-Luc PASSIN

Bien sûr. L'IUFM a participé à l'expérimentation en 2006. Les effectifs étaient plus importants. Nous avons eu une période assez difficile ces dernières années. Ils étaient au nombre de 513 en 2007/2008. Un maximum a été atteint en 2011/2012, avec 702 certifiés. A cette époque-là, le C2i2e – comme le CLES – était obligatoire. Nous avons eu des périodes de tension extrême avec des publications successives d'arrêtés qui ont mis tout le monde en difficulté, surtout les formateurs et les personnes en charge des dossiers du dispositif. Pour répondre à votre question, le total est de 2 557 candidats.

Anne-Marie CHARTIER

Et l'année dernière ?

Jean-Luc PASSIN

2 557 candidats en sept ans pour l'IUFM. Nous en avons eu 198 l'année dernière.

Anne-Marie CHARTIER

C'est une obligation ?

Jean-Luc PASSIN

Ce n'est plus obligatoire, mais l'arrêté est encore présent. La Mission pour la Pédagogie de l'Enseignement Supérieur (MIPES) est à l'initiative de l'expérimentation de 2006. Nous sommes quand même dans une volonté de faire perdurer l'accroissement des compétences.

La prise en compte de cette possibilité de former à « l'employabilité » a maintenant du sens, puisque les métiers de demain infléchis par le numérique n'ont plus les mêmes perspectives qu'il y a 30 ans. Nous ne parlions pas d'employabilité, car les faits étaient là, figés, inscrits dans le passé et dans le futur. Nos étudiants doivent s'appuyer sur des connaissances, mais ils doivent avoir en même temps un certain nombre de compétences, et notamment aux nouvelles technologies.

Alain BOUVIER

Y a-t-il d'autres demandes ? Est-ce que beaucoup d'étudiants pourraient être certifiés sans suivre aucune formation ?

Jean-Luc PASSIN

C'est une bonne question, qui en amène une autre. De nombreux étudiants se sentent concernés, et nous pourrions en faire un effet levier. La formation C2i2e est un certificat. Nous ne formons donc pas. La formation au numérique est inscrite depuis la Loi 2013 dans les enseignements. Le C2i2e, en plus d'être un levier, est aussi un indicateur. S'il y a des demandes motivées, ce serait un indicateur pour percevoir la qualité, la pertinence et l'importance de la prise en compte du numérique dans les formations. C'est donc dissocié de la formation. La formation se fait dans les Masters, plus en auto-formation et formation accompagnée dans l'établissement. Cela a changé depuis début 2013, avec la plus grande participation de nos étudiants et stagiaires dans les établissements. Ils sont dans des processus d'auto-formation, dans des environnements numériques avec des élèves. Cela est également pris en compte et intégré dans l'outil.

Brigitte MARIN

Je vous propose un dernier point sur les actualités. Il s'agit, pour commencer, d'un projet en devenir qui concerne le Master GEDOS, que tout le monde connaît qui a été parallèlement monté et porté par l'IAE (l'Institut d'Administration et des Entreprises). Ce Master GEDOS concerne notamment la formation des directeurs d'écoles, des proviseurs de lycées et des principaux de collèges. La formation consiste à leur

apporter un certain nombre de connaissances substantielles dont ils ont besoin en termes de pilotage, de management, et de sociologie des organisations.

C'est jusqu'à présent Bénédicte Durand qui le portait, au titre de l'IGAENR. Elle est appelée à d'autres missions fortes prenantes, et elle ne peut plus en assurer totalement la responsabilité. Elle pensait légitimement à Xavier Pons pour assurer la suite du portage, tout en restant impliquée. Sa réponse est qu'il est tout à fait intéressé par le projet. Plusieurs réunions se sont déroulées pour approfondir le dispositif. C'est un projet que l'ESPÉ porterait volontiers, surtout connaissant la qualité des personnes qui se sont investies sur ce dossier.

Lucie GOURNAY

GEDOS, c'est le master concernant la Gestion des Organisations Scolaires, il faut que tout soit clair pour tout le monde. Excusez-moi. Je traduis le langage d'acronyme en langage ordinaire. Je voudrais savoir si ce dispositif relève de la formation continue.

Une intervenante

Ce sont des formations continues ?

Brigitte MARIN

C'est l'IAE qui le porte, et il y a une volonté commune de le déplacer vers l'ESPÉ. Xavier Pons, qui est maître de conférences, est un élément moteur.

Un intervenant

Se fera-t-il également à distance ?

Brigitte MARIN

Nous envisageons d'utiliser la nouvelle modalité distancielle.

Laurent NOÉ

Quant au master à distance, Management Des Organisations Scolaire (MADOS), les responsables sont en cours de réflexion, car ils ne rencontrent pas tout à fait leur public, au moins la totalité. Nous voyons ce que le distanciel demande comme énergie. Ils sont en cours de séquençage de leurs Masters avec des DU pour essayer de les décaler dans le temps.

Nous nous rendons compte dans les académies que l'investissement des personnes de l'encadrement dans ces Masters est très lourd : ce sont des personnes qui sont en général extrêmement investies pour X raisons, et cela leur rend la tâche difficile. Il est vrai que le but est de mettre cela dans la réflexion, si les collègues l'ignoraient. Ils sont vraiment en cours de test pour voir s'il n'y aura pas plusieurs DU pour pouvoir essayer de capitaliser les unités, afin in fine d'obtenir un Master. Il est vrai que même avec la stratégie à distance, cela me paraît très compliqué.

Colette GUILLOPÉ

Cela paraît très lourd.

Un intervenant

Dès que nous avons construit le MADOS, nous soupçonnions qu'il en serait ainsi et que cela ne serait pas possible pour ces personnes d'arriver à le faire facilement. Je ne suis pas surpris de savoir que cela a évolué dans ce sens.

Colette GUILLOPÉ

Je voudrais juste faire une intervention très rapide concernant ce que j'ai compris de ce que souhaitait faire l'UPEC par rapport aux diplômés d'université. Nous parlions d'un master coupé en petits morceaux. Je fais également partie de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en particulier de la commission d'expertise DU, DIU et CU à l'université.

Notre souhait a été plutôt de dire : « Vous avez ici cinq DU. Ne pouvez-vous pas plutôt en faire un Master ? » Les personnes doivent effectivement s'inscrire dans le Master chaque année pour n'en valider qu'un tout petit bout. Il faut peut-être étudier les dispositifs qui font que nous ne sommes pas étudiants chaque année, ou je ne

sais quoi. Nous devons pouvoir valider le Master par petits bouts. Il ne faudrait pas le découper en DU. Je ne sais pas ce que tu en penses.

Prises de parole simultanées hors micro

Colette GUILLOPÉ

Je pense qu'il est important, à la fois les personnes qui le passent et même pour l'université, que ce soient des diplômes reconnus, et pas des DU. Il faut que ces diplômes soient reconnus dans l'accréditation, etc. Cela est important aussi pour les personnes, même si c'est au bout de trois ou quatre ans.

Un intervenant

La formation continue n'est pas le même...

Lucie GOURNAY

Je voudrais faire une intervention pour vous dire que nous savons très bien que pour ces idées de nouvelles formations, il y a aussi le coût à prendre en compte. GEDOS existe aujourd'hui sous la forme de MADOS, si j'ai bien compris. Quels en sont les effectifs ?

Un intervenant

Les effectifs sont actuellement de 22.

Prises de parole simultanées hors micro

Alain BOUVIER

Pas d'autres interventions ? Je souhaiterais savoir où nous en sommes en termes de calendrier, et comment cela va se dérouler.

Brigitte MARIN

La contrainte que nous avons est la remontée de ce dossier d'accréditation. Cela suppose évidemment des dialogues entre les universités impliquées. Les présidents des universités se sont accordés sur le fait de réunir un comité inter universitaire en désignant un représentant de chaque université. C'est ce qui permet de réaliser une économie de temps, les personnes qui sont impliquées connaissent bien le dossier, de manière à ce que puissent se tenir quelques réunions d'harmonisation sur le sujet. Nous avons ensuite à établir un rétro-planning.

Dans le document que vous avez normalement dans vos pochettes, vous voyez que la date initiale posée par le ministère était le 15 mai. Elle est très resserrée, et quasiment impossible à tenir, d'où la précipitation. Cela permet au moins d'avancer le travail du côté de l'ESPÉ pour présenter les nouveautés.

Notre démarche est liée au stade suivant qui est le passage devant le CNESER, le 8 juillet. C'est vraiment la date limite. Cela veut dire qu'il faut à cette date que la réactualisation de ce dossier ait été votée par les conseils des quatre universités et celui de l'ESPÉ. Nous disposons des dates des conseils des quatre universités. Si je prends à rebours, le CA de Paris 13 est le plus tôt. Il se tiendra le 22 mai. Le conseil suivant est postérieur au CNESER. Il pourrait se tenir le 3 juillet. Les dates idéales seraient un passage le 22 mai devant le conseil de Paris 13, devant celui de l'UPEM le 25 juin, et Paris 8 et l'UPEC le 26 juin. Ce serait l'idéal.

Colette GUILLOPÉ

Il y aurait un mois d'écart entre le 22 mai et le 26 juin.

Brigitte MARIN

Peut-être. Nous pouvons toujours prévoir le 3 juillet pour Paris 13, et en nous disant que c'est vraiment très près de la date limite.

Françoise DIBOS

Les conseils d'administration de Paris 13 sont quand même assez espacés.

Brigitte MARIN

Soit Paris 13 passe en premier le 22 mai, soit ce sera le 3 juillet.

Françoise DIBOS

Il faut peut-être demander un conseil extraordinaire de l'ESPÉ vu que le calendrier est près.

Prises de parole simultanées hors micro

Brigitte MARIN

Avancer le conseil du 1^{er} juin au 19 mai permettrait de respecter le calendrier, de laisser le temps aux commissions inter universitaires de se réunir, et aux présidents de trouver des dates communes entre aujourd'hui et le 19 mai.

Un intervenant

Intervention hors micro

Brigitte MARIN

Le timing est là pour donner de l'impulsion, pour faire réagir.

Un intervenant

Intervention hors micro

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Au-delà du calendrier, pouvons-nous proposer maintenant des amendements ou des modifications ? Nous avons une liste à proposer.

Brigitte MARIN

Cela a été demandé avec l'ordre du jour. C'était des amendements écrits proposés par les différents partenaires. Cela pourrait être un premier pas.

Un intervenant

Cela aurait été bien qu'ils soient envoyés...

Colette GUILLOPÉ

C'est une plaisanterie ?

Un intervenant

Non. C'est très sérieux.

Une intervenante

Lorsque l'on reçoit un dossier il faut prendre le temps de le regarder et en plus de proposer des amendements écrits. Nous avons préparé certaines choses, mais il me semble important de pouvoir mettre en discussion. Cela peut être aussi un test pour le directoire et des instances qui ont jusque-là rédigé ce dossier. Notre objectif était de pouvoir en parler.

Alain BOUVIER

C'est pour cela que nous avons décidé d'aborder ce point aujourd'hui. C'est important d'avoir un minimum d'échanges avec les membres du conseil sur un maximum d'éléments. Sur la façon d'effectuer le travail, il y a plusieurs manières de le faire.

Brigitte MARIN

J'ai regardé attentivement ce qui a été proposé. Que va-t-il y avoir dans ces commissions ? Une piste de travail peut consister à saisir le comité inter universitaire de ces propositions.

Geneviève GUILPAIN

Nous avons passé un certain temps à présenter les nouveautés. C'est ce qui paraît intéressant. Il me semble que le dossier présente aussi un bilan, et nous aimerions nous exprimer sur le bilan de l'existant. Je pensais que c'était aussi l'objet du conseil de l'ESPÉ de pouvoir proposer un certain nombre d'éléments.

Alain BOUVIER

Souhaiteriez-vous le faire ?

Geneviève GUILPAIN

Oui. Il me semble, si j'ai bien lu la feuille qui nous a été remis, que le conseil est censé donner un avis. Apparemment, cela n'a pas été pensé de cette façon-là.

Colette GUILLOPÉ

Nous allons peut-être commencer à rentrer dans les discussions. La présentation est-elle terminée ? Je voudrais faire une déclaration liminaire au nom du Sgen-CFDT, si vous voulez bien m'écouter. Cela va être très rapide. Nous voulons reconnaître le travail qui a été fait sur ce dossier, et vraiment l'approuver. Nous savons qu'il y a beaucoup de nouveautés. C'est un travail important que nous apprécions. Nous avons par ailleurs des questions. Il nous a été dit au début qu'il y avait eu un an de fonctionnement sur l'ancienne accréditation, puis de nouveau un dossier qui était plutôt une remise à jour. Nous nous demandions s'il y avait eu un bilan, une auto-évaluation. S'il y a eu un bilan, pourrions-nous avoir connaissance de celui-ci ? La question était également de savoir s'il y avait eu une expertise du COSP sur ce dossier. Si c'est le cas, quel a été son avis ? Qu'est-ce qui a été demandé ? Le quatrième point concernait la recherche. Quel est le développement prévu pour les laboratoires rattachés à l'ESPÉ ? Je ne les ai pas vus dans le dossier. En relation avec la recherche et le bilan, quelle politique de ressources humaines l'ESPÉ souhaite-t-elle mener ? Je n'ai pas vu cela très précisément. Recrutons-nous surtout des personnels enseignants-chercheurs ou surtout des personnels du second degré ? Il y a vraiment des choix qui devraient être faits, argumentés et donnés dans ce dossier. La dernière chose est que j'ai un certain nombre d'amendements. J'ai reproduit tous les amendements proposés. Nous avons effectivement reçu le dossier il y a 15 jours. Je n'ai pas eu le temps de travailler dessus. Nous devons prendre le temps de nous voir. Nous ne pouvons pas envoyer les amendements 15 jours à l'avance quand nous recevons le dossier 15 jours avant.

Prises de parole simultanées hors micro

Colette GUILLOPÉ

Nous n'avons pas pu le faire avant. Ce que je voudrais dire par rapport aux amendements et aux modifications proposées, c'est que l'idée commune à la plupart des modifications est que le dossier doit selon nous évoluer plus nettement, et que la construction de l'offre de formation de l'ESPÉ doit se faire dans l'esprit de la réforme et son objectif, c'est-à-dire construire véritablement un continuum de formation depuis la licence jusqu'à la formation continue qui ne doit pas être une suite déconnectée d'étapes aveugles les unes aux autres, mais bien un seul et même cursus cohérent fortement coordonné par l'ESPÉ, et dont l'esprit fédérateur soit la participation à la recherche (action) sur des thèmes intéressant directement ou indirectement l'enseignement et l'éducation.

Il me semble par ailleurs qu'il faut insister plus nettement et plus généralement qu'il ne l'est fait à la fin du paragraphe 2 du dossier sur la question névralgique des moyens humains et financiers investis dans les formations de l'ESPÉ, qui sont pour l'instant insuffisants. J'ai fait une reproduction en 30 exemplaires. Je ne sais pas si cela suffira. Je n'en ai pas besoin, puisque je l'ai déjà. Je ne sais pas ce que vous voulez faire par rapport à tous ces amendements, si vous voulez que nous en discutons. Voulez-vous que nous les prenions en compte ?

Brigitte MARIN

J'ai quelques éléments de réponse. Concernant la question du bilan, nous travaillons un bilan qui doit être formalisé pour le 9 avril, puisque nous recevons la visite des inspecteurs généraux. Nous avons justement un guide d'entretien extrêmement fouillé, pour lequel nous sommes amenés à faire ce bilan.

Prises de parole simultanées hors micro

Brigitte MARIN

Nous avons vraiment entamé ce travail, et il devra être achevé pour cette date. Le COSP est intervenu via la Mission Recherche, dont le responsable a travaillé également sur ce dossier. Les liens sont mis en place. Il est vrai que la mission recherche tarde à se mettre en place, tout simplement parce que les temps de réponse pour la désignation des représentants des universités ont été plus longs que nous ne l'aurions souhaité. Cela fait à peu près une semaine que nous disposons du nom de tous les représentants désignés. Les choses vont avancer et vont se mettre en place, avec une mise au travail plus légitime qu'elle ne l'était auparavant.

Colette GUILLOPÉ

C'est la Mission Recherche ?

Brigitte MARIN

Oui. La Mission Recherche.

Colette GUILLOPÉ

Le COSP va-t-il se réunir ?

Brigitte MARIN

Le COSP se réunira le 7 avril. Il s'empare évidemment des questions de travail qui avaient été soumises depuis le précédent conseil, et les questions qui émergeront aujourd'hui lui seront transmises.

Colette GUILLOPÉ

Il verra donc ce dossier également ?

Brigitte MARIN

Oui. Concernant le continuum de formation, nous sommes nombreux à nous rendre compte que les deux années de Master sont lourdes avec le temps nécessaire en stage qui constitue une marche importante vers la professionnalisation. La somme horaire est importante. De la même manière que nous le faisons déjà entre autres avec Paris 8, nous avons engagé ce travail pour vraiment approfondir, car les deux années M1 et M2 ne suffisent pas à former des professeurs qui sont prêts à assurer ces charges qui sont les leurs. Nous sommes tout à fait dans cette dynamique-là.

S'agissant de la question sur la politique des ressources humaines, il est vrai qu'il y a notamment une explosion du nombre d'étudiants qui seront inscrit à l'ESPÉ l'année prochaine.

Il est bien évident que nous sommes dans l'impossibilité de remplir ce contrat au vu des programmations qui sont établies en termes de moyens.

J'en ai parlé à Madame la Rectrice. Je lui ai demandé d'être persuasive auprès du ministère. Il y a aussi une question qui va se poser. Nous sommes vraiment dans un stade d'occupation maximale et optimale des locaux. Les quelques personnes qui sont en gestion des sites ont des informations plus précises que celles que je donne d'une manière générale. La difficulté est réelle.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Pourquoi avons-nous l'impression dans cette introduction que tout va bien ?

Prises de parole simultanées hors micro

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

C'est dans cet esprit, en tenant compte des enseignements tirés du fonctionnement de l'ESPÉ, de sa création à aujourd'hui. Si nous tirons des enseignements de ce qui s'est passé, nous pouvons peut-être nous inquiéter d'un certain nombre de choses.

Une intervenante

J'aimerais bien savoir ce qu'est un dossier d'accréditation.

Lucie GOURNAY

Il faut bien savoir ce qu'est un dossier d'accréditation. Nous montrons tout ce que nous savons faire, toutes nos compétences pour pouvoir délivrer les diplômes. L'UPEC et les autres universités aussi. Nous pouvons voir jusqu'à présent les deux dernières campagnes. L'ESPÉ n'a pas été mal servie.

Nous avons fait des transformations des postes de PRAG en postes d'enseignants chercheurs pour « universitariser » les sites ESPÉ. C'est quelque chose que nous pouvons mettre dans le dossier. Je pense que le dossier d'accréditation ne doit pas mettre en avant les faiblesses et les risques. Nous devons être lucides sur ce point. Ce n'est vraiment pas à mettre en avant dans une introduction. Ce n'est pas le ministère qui va donner des moyens supplémentaires à l'ESPÉ. Ce sont les universités partenaires. Nous ne devons pas nous tromper d'interlocuteur. Il faut surtout donner des gages sérieux pour avoir l'accréditation.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Tous les soucis que nous avons pointés n'apparaissent donc nulle part dans le dossier. Il faudra demander par la suite d'autres façons de travailler. Je ne vois pas bien pourquoi dresser un bilan.

Lucie GOURNAY

C'est un bilan positif pour les regarder. Cela fait seulement deux ans. Je vous rappelle que normalement, nous n'aurions pas eu de dossier d'accréditation tout de suite. Cela nous est demandé. Nous avons une tutelle, d'accord. Cela fait deux ans. Regardez en deux ans – alors que c'est un bouleversement fondamental – ce que nous avons fait et regardez tous les étudiants que nous avons formés, l'harmonisation qui a été faite. C'est cela un bilan positif. Ce n'était pas facile, ce qu'a fait toute la communauté. Il y a une continuité du service public. Nous avons formé de plus en plus d'étudiants à l'ESPÉ et c'est positif. Cela veut dire aussi que nous aurons des choses en interne à faire évoluer. J'en suis tout à fait consciente. Ce n'est néanmoins pas à mettre en avant dans un dossier d'accréditation, parce que les autres ne le feront pas, tout simplement.

Une intervenante

Ce n'est donc pas le lieu également de présenter certaines inflexions que nous pouvons donner aux différents parcours ? Quand nous proposons certaines innovations, nous pourrions aussi indiquer dans quelle direction nous pouvons travailler.

Lucie GOURNAY

Concernant l'évolution des formations, dans le premier dossier d'accréditation, toutes les formations étaient précisément décrites. Il y avait une maquette avec un volume horaire. Je pense que c'est quelque chose que nous devons faire également dans ce dossier de nouvelle accréditation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je crois que nous pouvons faire évoluer le dossier, effectivement mieux argumenter. Vous parliez tout à l'heure de la trop grosse charge de travail des étudiants. Cela est possible. Cela touche la formation. Cela montre notre réactivité devant les difficultés rencontrées.

Geneviève GUILPAIN

Il faudra le faire apparaître à un moment donné. Il y a quand même des propositions qui sont présentées quant au fonctionnement, et avec lesquelles nous ne sommes pas forcément en accord.

Lucie GOURNAY

L'accréditation sera un objet consensuel, au moins une certaine partie, peut-être pas totalement. Il y a en tout cas des parties de médiation qui n'ont pas à être dans le dossier. Nous avons tous intérêt à être impliqués, et c'est exactement la logique que nous avons pour l'accréditation du premier dossier. Bien que nous n'étions pas tous d'accord, il y avait beaucoup de gens différents autour de la table, nous avons quand même réussi à avoir un dossier accrédité, et bien accrédité.

Jacques CRINON

J'ai une interrogation. Doit-on également cette fois ajouter en annexe au dossier d'accréditation les volumes horaires, comme en 2013 ? Il me semblait qu'il n'en allait pas différemment pour ce dossier que pour le dossier d'accréditation de l'université, où il ne nous était pas demandé de mettre les fiches horaires. Ces fiches étaient fournies en interne, au niveau de l'université. C'est d'ailleurs pour cette raison, me semble-t-il, qu'en annexe cette fois-ci les fiches de présentation de chaque diplôme sont exactement les mêmes que dans le dossier d'accréditation de l'université. Il me semble sinon qu'il y aurait une contradiction interne si ce n'était pas les mêmes fiches de diplômes que nous présentions dans l'accréditation d'université et dans l'accréditation de l'ESPÉ.

Lucie GOURNAY

J'ai retenu que nous informions par le biais du contrat UPEC sous forme de fiches AOF (Architecture de l'Offre de Formation). Pour le dossier d'accréditation, nous avons par contre quand même les contraintes de cadrage national.

Ce n'est plus la soutenabilité qui est en jeu. C'est la soutenabilité pour les étudiants. Il me semblait que pour ce dossier, nous en étions...

Jacques CRINON

Ce n'est pas difficile à faire. Il faudrait peut-être poser la question.

Lucie GOURNAY

Les Masters MEEF sont de toute façon présentés sous forme de fiches AOF dans le contrat UPEC. Je crois qu'il y a un enjeu d'argumentaires plus précis sur les volumes horaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Nous pouvons peut-être essayer de comprendre la raison pour laquelle nous posons ces questions. La première est celle de l'équilibre des jeux internes entre les trois blocs de la formation qui semblent gravés dans le marbre, parce qu'il y a effectivement un cadrage national.

Il semble évident dans ce dossier qu'il n'y a pas de distinction entre le 1^{er} et le 2nd degré, alors qu'il y en a. Comment le faire apparaître ? Comment montrer qu'il peut y avoir des soucis avec cela ? Les collègues s'interrogent sur ces blocs, et sur leur équilibre. Nous avons l'impression que c'est gravé dans le marbre.

Un autre exemple qui nous a inquiétés est en page 38. Concernant les collaborations, il est question pour le second degré de la collaboration avec les IPR. Il n'est jamais question des inspecteurs de l'éducation nationale pour le premier degré. Cela nous gêne. Est-ce là encore gravé dans le marbre au prétexte de donner l'accréditation pour cinq ans ?

Prises de parole simultanées hors micro

Brigitte MARIN

Il n'est nullement question de les écarter, bien au contraire. Nous avons besoin d'eux.

Prises de parole simultanées hors micro

Une intervenante

Parce que du fait de la manière dont cela fonctionne aujourd'hui. Derrière ces phrases, il y a tout de même une réalité de terrain qui est difficile à vivre pour beaucoup de formateurs. Nous craignons que ce soit absent lors de l'affichage. Peut-être que le ministère affichera un bon dossier. C'est autre chose. Il y a quand même quelque part, des dysfonctionnements majeurs que nous ne voyons pas du tout. Comment essayer malgré tout d'apporter un bémol sur cette euphorie du dossier d'accréditation ?

Une intervenante

Je suis d'accord sur le fond. Il y a quand même des lieux pour en parler. Je dis simplement que le dossier d'accréditation n'est pas le bon endroit.

Colette GUILLOPÉ

Je pose la question. Que faisons-nous par rapport aux amendements que nous avons présentés ? Voulez-vous les regarder ? Je suis désolée que nous n'ayons pas pu les envoyer avant.

Brigitte MARIN

Nous allons établir un calendrier que j'enverrai dans les 48 heures pour une séance de travail avec la formalisation de ces amendements, et pour voir de quelle manière ils peuvent s'intégrer et être compatibles avec le document.

Une intervenante

Je trouve aussi un certain nombre de propositions, notamment pour la rentrée 2015. Je pense en particulier aux partenariats avec les formateurs de terrain. Il nous est aussi indiqué en page 18 que les PMF interviendront au titre de l'ESPÉ. Nous continuons à considérer qu'ils peuvent être les formateurs de terrain. Cela va être présenté dans le dossier d'accréditation comme faisant partie, définitivement si je peux dire, des nouvelles maquettes. Ce n'est quand même pas anodin, de la même manière que la révision de l'organisation du tronc commun. Pouvons-nous donner un avis à partir de là et attester sans qu'il y ait eu de discussion ?

Brigitte MARIN

Cela fera partie du calendrier de travail que j'enverrai.

Un intervenant

Nous pouvons en discuter. Il me semble que nous sommes là pour discuter. Je pose la même question que Colette. Peut-être qu'en hiérarchisant les points qui paraissent vraiment importants dans le débat et sur lesquels nous aurions besoin d'avis et d'éléments de conseils, nous pouvons en discuter entre nous. Il peut y avoir trois

personnes qui se réunissent pour mettre au point des formulations. C'est quelque chose, mais le fait que l'ensemble du conseil puisse donner des avis sur des orientations sur tel ou tel poste...

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Un autre point qui peut paraître anodin et minimaliste, et qui engage l'avenir : dans le premier degré, je lis : « *Les responsables des options d'approfondissement et d'initiation à la recherche font partie des équipes de références* ». Cela veut dire que quatre grands laboratoires sont référents. Nous sommes beaucoup à ne pas faire partie de ces laboratoires, à être aussi responsables d'équipe dans la recherche. Nous avons l'impression de graver dans le marbre, la référence à quelques grandes équipes de recherche. Pourquoi ? Il y a quand même derrière le rôle des laboratoires en général, simplement sur un petit libellé d'une ligne.

Colette GUILLOPÉ

Quelle est la page ?

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Ceci se trouve à la page 43.

Éric LEVET-LABRY

Intervention hors micro

Une intervenante

Nous sommes avec le COSP pour monter quelque chose très rapidement.

Éric LEVET-LABRY

Nous n'y arriverons jamais.

Une intervenante

C'est la question depuis le début de la coordination du groupe de travail.

Jacques CRINON

Nous n'en sommes qu'à la deuxième année d'existence de l'ESPE. L'année dernière a consisté en la mise en place des institutions. Il me semble que c'est important d'arriver à faire fonctionner nos institutions, et en particulier ce conseil. Cela me dérangerait profondément que nous nous défaussions sur des commissions de travail, alors que nous avons un conseil dont la composition a été déterminée par la loi, et dans lequel siège justement l'ensemble des parties prenantes. Nous avons des représentants de l'éducation nationale nommés par la rectrice. Nous avons des représentants des quatre universités, et nous avons des élus. Il y a en plus le COSP qui a effectivement un rôle de réflexion et de conseil. Ce lieu, peut-être avec des formes de travail permettant, est le lieu où peuvent s'exercer le dialogue, la discussion et la mise en évidence des enjeux. J'ai l'impression que c'est ce que nous commençons à faire à travers un certain nombre de questions qui ont été posées. Cela me dérangerait que ce soit des petits groupes qui le fassent. Je ne vois pas quelle en serait la légitimité.

Lucie GOURNAY

Je veux juste dire que ce sont évidemment les instances qui doivent valider. Cela doit évidemment passer avant ici. Cela nécessite un débat collectif. Je pense cependant que pour les orientations pédagogiques dont vous parlez par exemple tout à l'heure, du tronc commun, etc., c'est justement un objet COSP. C'est-à-dire que c'est là que doit se faire la réflexion. Il faut faire des propositions au niveau du COSP pendant ce temps-là. Nous avons aussi aujourd'hui des positionnements au conseil de l'école. Il n'y a pas que les intérêts pédagogiques et de recherche. Il y a des partenariats. Nous ne sommes peut-être pas bien positionnés sur certains points pour travailler ces questions. Je pense qu'il faut d'abord imaginer que le COSP va s'emparer de certains problèmes.

Nous pourrions discuter dans un second temps les grandes orientations politiques, et surtout l'aspect partenarial et l'aspect coût. Cela concerne évidemment l'ensemble des départements. Nous sommes plusieurs ici à nous sentir mal à l'idée d'intervenir concernant les choix pédagogiques.

Alain BOUVIER

J'ai juste une remarque, si vous permettez. Je disais tout à l'heure en introduction que cette nouvelle demande d'accréditation arrive un peu tôt pour nous dans notre histoire. En particulier le COSP, dont nous attendons

beaucoup, est en train de trouver ses marques, de s'installer, etc. Nous voyons bien qu'il ne peut pas aller plus vite. Je ne le pense pas.

La méthode de travail que vous allez proposer maintenant sera essentielle pour qu'à notre prochain conseil, nous puissions aller sur des questions bien plus fines que nous aurons isolées parce que nous considérerons tous qu'elles sont tout à fait essentielles, et que ce sont ces points-là que nous devons débattre. Tout n'a pas la même importance. Nous devons arriver à isoler des points qui nous semblent tout à fait déterminants pour l'ESPÉ.

Il y a deux demandes de paroles. Je donne la parole à Elisabeth.

Elisabeth BAUTIER

Il me semble que ce travail relève du COSP. Je pense qu'il serait regrettable de créer une nouvelle commission qui n'aurait pas une légitimité particulière, qui nous ferait encore une fois rallonger les délais. Il y a le COSP. Qu'il se mette au travail. Nous pouvons faire parvenir les amendements au COSP, etc. Il me semble que c'est bien aux instances. Sinon, nous les délégitimons.

Brigitte MARIN

Nous sommes en lien direct avec le COSP. C'est-à-dire que le COSP dispose d'une synthèse de tout ce qui a été envoyé par Colette et Aude, pour travailler ces points en urgence. Cela doit être examiné lors de la séance du 7 avril.

Une intervenante

Si le COSP peut inviter certaines personnes auteurs de ces amendements... Il serait regrettable de recommencer les va-et-vient et les allers retours.

Françoise DIBOS

J'allais dire un peu la même chose que ce qui a été dit. Il me semble effectivement que le COSP est tout à fait désigné. Je vais revenir un petit peu sur le calendrier.

De même que dans les universités, il est demandé le vote du CA. J'ai regardé le calendrier de Paris 13. Le fameux CA est au 22 mai, et la CFVU d'avant est le 10 avril. Vous voyez que cela ne pourra jamais fonctionner, à moins que le président ne demande la tenue d'une CFVU supplémentaire.

Prises de parole simultanées hors micro

Jacques CRINON

En même temps, malgré toute l'importance de ce processus d'accréditation, il ne faut pas oublier que ce qui nous est demandé n'est pas de tout refondre, si je lis la lettre de la DGESIP que nous avons dans le dossier. C'est vraiment une actualisation. C'est-à-dire que sur le fond, tout cela a déjà été voté. Il faut peut-être aussi que chaque université ne refasse pas un travail aussi lourd que celui qui a été fait il y a deux ans. Nous n'y arriverons jamais si nous nous remettons à faire de nouveaux amendements, etc. Comment ferons-nous pour que ce soit le même texte qui soit voté par tout le monde ? Tout cela est quand même un peu compliqué. Il faut plutôt que nous arrivions à nous mettre d'accord entre partenaires au sein des instances de l'ESPÉ, puisque tout le monde siège. Le passage ensuite devant le conseil doit être une manière d'officialiser le travail qui a été fait par les représentants de chacune des universités. Il peut en cours de route aussi en référer à son président ou à son équipe présidentielle. Je vois plutôt les choses de cette manière. Je me trompe peut-être.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Ce qui m'ennuie dans la manière dont c'est dit, nous avons l'impression que puisqu'elle a été votée une première fois, c'est inscrit quelque part dans le marbre. Je prends encore un exemple précis. Le « poids » de l'initiation à la recherche dans la maquette du premier degré pose problème à de très nombreux formateurs qui souhaiteraient que nous reposions la question pédagogique.

C'est l'équilibre de la maquette du premier degré. Je me rappelle que nous discussions à l'époque de ces questions-là, au moment où nous avons créé cette maquette, nous disions à chaque fois : « Elle va évoluer. Elle est destinée à bouger, etc. » J'entends qu'il y a des à-côtés. Cet équilibre-là est ce qui nous gêne. C'est tout. Que ce soit plus justifié ou non est une autre chose. Il faut que le débat puisse avoir lieu.

Jacques CRINON

Je voudrais juste dire que c'est à la fois un débat pédagogique et un débat politique. Tu sais très bien, Aude, ce qu'il y a dans ce qui a été adopté par les groupes qui avaient réfléchi à l'élaboration de cette maquette il y a deux ans... C'était certes sur des arguments pédagogiques, mais également sur des orientations politiques de collaboration en tenant compte des contraintes données par le cadrage ministériel, etc. Cela a été des orientations politiques de collaboration entre les universités, et de participation de l'ensemble des universités à ces maquettes de MEEF. Selon moi cette orientation reste d'actualité.

Une intervenante

Peut-être que dans d'autres aspects, la position est différente.

Jacques CRINON

Je ne dis rien d'autre que c'est à la fois pédagogique et politique.

Une intervenante

C'est ce dont nous voudrions parler, à savoir de la question politique.

Colette GUILLOPÉ

C'est effectivement la première chose que j'ai dite. C'était le troisième point. Le premier est que c'était très bien. Il y avait l'histoire du bilan pour le deuxième, et le troisième concernait l'expertise et la contribution du COSP. J'aimerais bien revenir un peu sur ce que j'ai dit, sur ce que nous avons dit. Je voudrais simplement dire que par rapport à la pédagogie et aux options de recherche, tout le monde n'est pas d'accord. Tout le monde n'est pas d'accord par rapport à l'importance du poids de la mission recherche.

Brigitte MARIN

Je viens d'écrire à la présidente du COSP, au responsable de la Mission Recherche, pour leur dire que je leur enverrai ce soir une synthèse des amendements demandés, afin que le travail commence au plus vite et que cette question constitue le sujet principal de la séance du COSP du 7 avril.

Une intervenante

Quel retour avons-nous du COSP ?

Brigitte MARIN

Le COSP y travaillera le 7 avril. Cela dépend du travail préparatoire, mais entre le COSP et la prochaine échéance, il y aura forcément un retour.

Une intervenante

Quelle est la date du prochain conseil de l'ESPÉ ?

Brigitte MARIN

Le 19 mai.

Une intervenante

Il y en a un le 19 mai ?

Une intervenante

Il pourrait se tenir le 19 mai. Il y a eu des propositions, mais ce n'était pas la date initiale.

Un intervenant

Nous le confirmerons. Nous devons être sûrs d'être conformes avant de modifier un calendrier. Nous devons faire attention. Nous vous tiendrons au courant très rapidement. La date possible pourrait être le 19 mai.

Une intervenante

Votre interlocuteur est-il maintenant le COSP ?

Prises de parole simultanées hors micro

POINT N 3 : VOTE D'UNE MOTION PROPOSEE PAR DES REPRESENTANTS SYNDICAUX

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

L'idée est de reformuler et de proposer ce que nous avons vu lors du dernier conseil. Au terme de cette réforme, vous nous aviez dit que nous étions sur une motion qui n'était pas prévue à l'ordre du jour. Nous l'avons simplement formalisée et nous la proposons. Cela ne reprend que ce qui a été évoqué dans ce conseil. C'est simplement la question de notre inquiétude à l'égard de la faisabilité de la formation pour l'an prochain.

Une intervenante

Pourrais-tu la lire ?

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Elle se trouve dans le dossier. Je la lis : « *En raison de l'ouverture du nombre de postes au concours 2015 du Professorat des Ecoles dans l'Académie de Créteil, du second concours spécifique prévu pour la Seine-Saint-Denis, en raison de toutes les injonctions à former les enseignants aux questions vives sur la laïcité, l'enseignement du fait religieux, l'instruction civique, les valeurs de la République, le Conseil de l'ESPÉ, se faisant porte-parole de l'ensemble des formateurs, réclame au Ministère les moyens supplémentaires nécessaires pour pouvoir assurer décentement la mission de l'ESPÉ* ». Nous l'avons déjà évoqué. Cela figure au procès-verbal. Nous souhaitons que cette motion soit votée.

Geneviève GUILPAIN

Pour information, le bilan a été effectué par Monsieur Mallard. Concernant les effectifs, le bilan et les prévisions sur le nombre d'enseignants et de formateurs, il manquerait l'équivalent de 70 postes. C'est juste une information.

Lucie GOURNAY

Quels sont les postes ? Ce sont 70 postes d'enseignants chercheurs ou d'enseignants ?

Geneviève GUILPAIN

D'enseignants.

Alain BOUVIER

Avant de soumettre cette demande au vote, avez-vous des interventions ou des remarques ?

Lucie GOURNAY

Cela aurait été intéressant de savoir comment nous arrivons à 70 postes d'enseignants. Je sais bien que derrière l'information, tout peut se cacher. Si nous considérons juste le taux d'encadrement de l'ESPÉ par rapport à d'autres composantes, il est plutôt bien portant. Cela m'intéresserait, si je veux comprendre vos demandes, de savoir comment nous arrivons à 70 postes d'enseignants qui seraient nécessaires pour le fonctionnement actuel de l'ESPÉ.

Jean-Michel MALLARD

Nous sommes d'abord partis sur l'étude d'une augmentation de plus d'un millier d'étudiants à la rentrée prochaine, notamment dans le premier degré. Ceci est le premier point.

Le second point est à propos du taux d'encadrement. Le bilan que nous avons pu élaborer suite à la production du futur projet montre que pour le premier degré, le ratio heures par étudiant dans l'ESPÉ, en ce qui concerne la mobilisation et la contribution à la formation, est de 25,5 heures par étudiant en Master. C'est un calcul statistique. C'était la première version qui a abouti à un chiffre de 70 postes.

J'ai renvoyé un message à la suite, qui mettait en avant que nous n'avions pas tenu compte du fait qu'il y avait une répartition à faire entre le DU et le Master. Le rapport H/E en DU est inférieur au même rapport dans les Masters. En réalité, sur une base de calcul statistique qui prend en compte un nombre de 1 000 étudiants en plus se répartissant à peu près entre 45 % et 55 % entre les DU et le Master, nous arrivons à un besoin qui évolue à peu près entre 40 et 50 postes équivalents PRAG ou PRCE au lieu des 70 postes évoqués au début.

Ce sont des besoins statistiques qui s'appuient sur une augmentation du nombre d'étudiants à la rentrée qui nous est annoncée à partir des concours. J'ai répondu aux questions qui m'ont été formulées. Ce qui est connu aujourd'hui, c'est l'engagement de l'ESPÉ et de ses formateurs par rapport au nombre d'étudiants qui sont les nôtres, et par rapport aux maquettes qui ont été votées par les instances. Il y a ensuite des méthodes de calcul et des statistiques. Nous verrons effectivement combien nous aurons d'étudiants à la rentrée qui seront lauréats des concours.

En conclusion, actuellement, l'estimation qui est faite à partir de l'augmentation des étudiants qui nous est annoncée par les postes aux concours révèle un besoin supplémentaire en termes de mobilisation d'heures d'enseignement. Cela correspond à peu près entre 40 et 50 postes.

Marie RICHARD

Je représente le département de Seine-et-Marne. Pour une bonne compréhension, cette augmentation prévisible du nombre d'étudiants est à mon avis certaine. Elle est plus que prévisible. Elle est certaine. Il y a une augmentation importante. N'avez-vous aucun effectif supplémentaire ? N'y a-t-il pas une dotation d'heures supplémentaires qui a été apportée ? Est-ce à moyens constants aujourd'hui ?

Jean-Michel MALLARD

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens que nous sommes en train de discuter avec notre université de tutelle, il n'a pas été envisagé d'augmenter le nombre de postes affectés à l'ESPE. Nous avons la possibilité de jouer sur les heures complémentaires et les vacations. Ceci constitue des moyens mobilisables dans le cadre du budget propre de l'ESPE attribué par l'université, mais en ce qui concerne la masse salariale et les postes de permanents, dans le cadre de ce contrat d'objectifs et de moyens, il n'a pas été envisagé d'augmentation de postes.

Marie RICHARD

J'aimerais que cette précision soit apportée au procès-verbal. Elle me paraît importante pour expliciter les votes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Nous pouvons peut-être rajouter que l'idée de travailler avec beaucoup de vacataires du monde universitaire pose problème dans une composante spécifique ESPÉ, pour la bonne raison que former les enseignants ne s'improvise pas. Concernant le fait d'aller suivre des étudiants et des stagiaires, nous ne pouvons pas donner cette responsabilité à des vacataires. Nous ne sommes pas exactement dans le même cas de figure qu'un Master classique. Nous sommes bien dans un Master pour former des fonctionnaires stagiaires.

Lucie GOURNAY

Je souhaite simplement un complément d'information. Vous avez parlé d'une augmentation du nombre d'étudiants en master 1^{er} degré. Est-ce que nous anticipons ? Est-ce qu'une augmentation du nombre d'étudiants en master 2nd degré a été estimée ?

Brigitte MARIN

Ils sont stabilisés pour le second degré.

Une intervenante

Encore ?

Brigitte MARIN

C'est stable pour les personnes reçues au concours dans les M2.

Une intervenante

Nous avons néanmoins beaucoup d'enseignement pour les master 2nd degrés en heures complémentaires.

Une intervenante

Dans certaines disciplines, cela dépasse les 500 à 600 heures complémentaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Sachant que certains collègues ont plus que doublé leur temps de service.

Christian CUESTA

S'agissant du précédent sur les heures, il est vrai que l'ESPÉ n'est pas une composante comme les autres avec des missions un peu différentes. Il n'empêche que les autres composantes ont également des missions professionnelles qui doivent aussi répondre à des besoins, mais nous ne pouvons évidemment pas laisser dire que l'ESPÉ serait important, et que le reste le serait moins. Nous devons avoir cette question dans toutes les universités. Lorsque l'on observe le service des collègues, il y a des enseignants qui ont doublé leur service,

alors que les autres ne le doublent pas. Je constate à la fin du processus le nombre d'heures consommées à l'ESPÉ avec un nombre d'heures complémentaires. Ce ratio, heures complémentaires sur heures consommées, est le moins élevé de l'ensemble des composantes de l'UPEC. C'est globalement là où il y a le moins d'heures complémentaires.

Vous savez que le ministère nous a donné trois postes l'année dernière. Avant d'arriver aux 50, il nous faudra attendre quand même quelques mois. Il est évident que le ministère ne va pas nous donner instantanément les postes quand nous les réclamons. Cela ne veut pas dire que nous aurons des cadeaux. Nous sommes dans une structure universitaire et l'ESPÉ a en effet une formation à assurer. Tout cela est complexe et je sais que l'ESPÉ n'est pas exactement une composante comme les autres. Ailleurs, lorsque vous cherchez dans un contexte industriel des personnes qui sont dans des entreprises pour assurer des vacances qui sont ingénieurs et qui doivent faire des heures à 40 euros, il y a une tendance à ne pas les trouver. Le problème est entier pour l'ensemble de l'UPEC, et je crois très au-delà de l'UPEC, sur ces sujets-là.

Geneviève GUILPAIN

Je voudrais juste une précision. Vous avez travaillé avec les chiffres prenant en compte les prévisions pour l'année 2015. Cela change encore plus la donne. Deuxièmement, quand bien même ce serait aussi dramatique qu'ailleurs, cela ne justifie rien. Ce n'est absolument pas une raison pour ne pas nous faire entendre et demander des moyens en conséquence.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Il faudrait simplement le rajouter. Cela servirait éventuellement de liaison avec le point suivant. Il nous a été dit et répété que nous étions essentiels à la formation des enseignants sur les questions de valeurs de la République, de laïcité, etc. Cela nous a été répété tous les jours sur les médias et ailleurs. Nous n'avons pas concrètement les moyens de prendre en compte les étudiants à la rentrée prochaine, notamment du premier degré, qui vont pratiquement doubler. Dites-nous comment faire.

Christian CUESTA

Juste un petit détail : concernant les étudiants de la rentrée prochaine, cela s'est joué en novembre 2014. Il faut savoir que les campagnes de recrutement sont décidées à la fin d'une année civile pour septembre de l'année suivante. C'est-à-dire que sur les postes, nous ne pourrions réfléchir qu'en septembre 2016.

Marie RICHARD

Vous avez entendu. Tant pis pour les élèves. Je me permets de reprendre la parole pour dire que je participe au conseil d'administration de l'UPEM et de l'UPEC, quand je le peux. J'ai à chaque fois voté les motions qui étaient favorables au renforcement des moyens, car ces moyens – dans chacune des universités – me paraissent en dessous des besoins, et encore plus en dessous des ambitions que nous devons avoir pour ces universités de l'Est parisien. Je n'ai pas le sentiment qu'en demandant un renforcement des moyens sur l'ESPÉ, nous allons déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je sais que si je vote quelque part cette motion, je ne suis pas sûre non plus qu'elle obtienne satisfaction. Je ne pense pas que les postes puissent être pris sur les espérances et les espoirs de l'UPEC ou autres pour satisfaire les besoins de l'ESPÉ. Ce que je remarque, et ce que nous savons... Je suis militante socialiste. Je ne suis pas dans une position d'opposition. Je suis dans une position de constat de besoins dans un domaine qui est stratégique pour le développement social, le développement de ces territoires et de lutte contre les inégalités. Je voterai donc la motion. Ce n'est peut-être pas cinq ans. C'est peut-être un peu utopique de voter cinq ans. Tout ce qui peut alerter sur la situation, et sur le décalage éventuel entre ce que nous pouvons attendre en termes d'efficacité de ces enseignants sur le terrain quand ils seront ensuite en fonction par rapport aux moyens de leur formation, est utile.

Je ne suis pas intervenue dans le débat concernant les accréditations, car j'étais complètement dépassée par les compétences pédagogiques des uns et des autres.

J'ai regardé le numérique et les différents points de formation. Notre inquiétude est de savoir comment ces nouveaux maîtres vont pouvoir irriguer le territoire, et placer les jeunes en situation de réussite scolaire. J'ai eu le sentiment que les formations et les démarches qui ont été menées allaient en ce sens.

Je fais confiance à la direction et aux modifications que vous apporterez au travers des amendements. Il est vrai que je voterai la motion sur ce point des moyens, tout en ayant le sentiment que ce n'est pas pour autant que ce sera forcément suivi d'effets.

Un intervenant

Une dernière intervention ?

Françoise DIBOS

Je vais être beaucoup plus courte. Je suis tout à fait d'accord avec les propos de Marie Richard pour voter cette motion. Ce sont des motions qui ont été votées dans toutes les universités Il y a eu des postes gelés partout. Il faudra peut-être à un moment attirer l'attention. Si nous ne votons pas de telles motions, nous n'attirons pas l'attention des pouvoirs publics. Il est quand même important de le faire. Ne pas le faire signifie que nous sommes d'accord avec une politique d'heures complémentaires, de vacances, etc. Cela peut prendre des proportions importantes.

Christian CUESTA

Je crois avoir été très mal compris. Je ne parle pas des postes supplémentaires. C'est une évidence sur toute l'UPEC. La seule chose que je veux dire est que quand nous sommes dans l'UPEC, comparativement, s'il en faut 50, c'est 500 par endroits. C'est juste ce que je voulais signaler. Il faudrait évidemment avoir des postes en plus. Le fait est que ce n'est pas forcément, au regard de l'ensemble du texte de l'UPEC, l'ESPE qui serait prioritaire.

Une intervenante

Au niveau des composantes, y en a-t-il qui ont des équipes montantes ?

Christian CUESTA

C'est toujours pareil il faut faire attention avec les effectifs, c'est pour cela que je raisonne toujours en heures. C'est-à-dire que je regarde le nombre d'heures consommées sur l'ensemble de l'UPEC. Je regarde chaque année l'ensemble des heures, y compris le service individuel. Lorsque je travaille sur les composantes de l'UPEC, j'observe les heures consommées. Je ne travaille pas sur des prévisions. Je ne travaille que sur un constat, le constat de l'année N-1. Nous savons que l'ESPÉ est la composante – il n'y a pas de débat là-dessus – qui progresse le plus dans le nombre d'étudiant. C'est une évidence. Cela veut dire qu'elle progresse également en nombre d'heures. Je constate simplement que cette progression en nombre d'heures, vis-à-vis du total des heures de l'ESPÉ et comparativement aux autres, même dans l'état actuel, générera moins de besoins que dans d'autres composantes de l'UPEC qui aujourd'hui, voire hier, avaient des besoins encore plus importants. C'est juste cela. C'est un constat global. Nous sommes nettement sous encadrés.

Nous ne pouvons malheureusement que faire avec, même s'il faut demander des postes. Bien évidemment, nous devons en demander. Déjà, lorsque nous en demandons, nous n'en avons pas vraiment. Je vous laisse imaginer le résultat si l'on ne demandait pas de postes.

Colette GUILLOPÉ

Je voudrais faire des remarques de forme sur la motion, si cela est possible : le département de la Seine-Saint-Denis, les valeurs de la République, l'ensemble des formateurs et des formatrices. C'est cette forme que je proposerais : « formateurs et formatrices ».

Alain BOUVIER

Nous allons soumettre ce texte au vote.

La motion est adoptée à la majorité (15 votes pour, 5 abstentions, 6 refus de vote).

Laurent NOÉ

Je ne prends pas part au vote, mais je voudrais quand même préciser que le concours spécifique n'est pas pour la Seine-Saint-Denis, mais pour l'académie de Créteil.

Colette GUILLOPÉ

C'est bien ce qui me semblait.

Un intervenant

Cela peut changer.

Laurent NOÉ

C'est un concours pour l'académie de Créteil dont la ventilation pour les départements partira chez la rectrice.

POINT N° 4 : DEMANDE DE VOTE DU TEXTE « FONCTIONNAIRES STAGIAIRES EN ESPÉ ET PORT DE SIGNES D'APPARTENANCE RELIGIEUSE », DANS LE RESPECT DES REGLES SPECIFIQUES A CHAQUE UNIVERSITE

Brigitte MARIN

Ce quatrième point a fait l'objet d'échanges sur les différents statuts et j'ai transmis, comme cela me l'avait été demandé, à la présidence de l'UPEC les derniers documents. Les services juridiques ont donné une réponse sur ce point. La présidence de l'UPEC a contacté les services juridiques du ministère et je vais vous lire la réponse.

Une intervenante

Je voudrais seulement attirer l'attention sur le libellé du point 4 qui n'est pas tout à fait exact. L'ordre du jour précédant ne fait pas mention de l'intersyndicale de Livry-Gargan, je ne sais pas pourquoi le terme a été rajouté, car ce n'était pas le cas il y a quinze jours et je veux simplement faire remarquer qu'il a été fait appel à tous les formateurs du premier et second degré. On a largement diffusé cet appel, ce n'est donc pas une demande de l'intersyndicale de Livry-Gargan, c'est une demande collective, je précise simplement pour tout le monde qu'un sondage, a fait que 72 personnes se sont exprimées, et sur ces 72 personnes, 66 étaient d'accord avec notre démarche. Ce n'est donc pas du tout l'intersyndicale de Livry-Gargan.

Colette GUILLOPÉ

Je m'interroge sur ce qu'est l'intersyndicale et je me demande s'il faut supprimer ce terme ou le laisser.

Une intervenante

Cela veut dire que ceux qui ont fait la proposition venaient de différents syndicats.

Une intervenante

Tous les syndicats de l'ESPÉ avaient été invités.

Brigitte MARIN

Le texte a été envoyé par le cabinet de la Présidence, j'en fais lecture : *« À la suite de la polémique déclenchée par plusieurs organisations syndicales concernant le port de signes religieux par les fonctionnaires stagiaires dans le cadre de leur formation à l'ESPÉ, l'UPEC, université de rattachement de l'ESPÉ de l'Académie de Créteil, a souhaité réagir. En tant qu'établissement public, l'UPEC met en application la législation et les consignes ministérielles en la matière. À ce titre, contrairement à l'enseignement scolaire, le port de signes religieux par des étudiants est possible, sauf contraintes de sécurité liées à certains types d'enseignement. Concernant le cas spécifique des fonctionnaires stagiaires, l'université met en application les consignes du MENESR, données dans la note de service en date du 22 janvier dernier, et qui interdit, pour ces fonctionnaires stagiaires expressément le port de signes manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse lorsqu'ils sont en formation à l'ESPÉ. Il s'agit d'une simple mise en œuvre des consignes de notre ministère de tutelle, qui n'a pas à faire l'objet d'une interprétation particulière ni d'une disposition spécifique au sein de l'UPEC ni de sa composante. Dans ce cadre, la demande formulée par les organisations syndicales d'intégrer au règlement intérieur de la composante les éléments de la note ministérielle a été rejetée. »*

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Ma première réaction est de penser que la polémique n'a pas été suscitée par la première phrase, mais plutôt par le libellé qui est le centre de la problématique. Nous ne sommes pas porteurs de polémique mais la polémique a bien eu lieu, c'est évident. Nous avons fait ce que nous avons pu pour essayer d'éteindre l'incendie, ce qui n'a pas été facile. Je demande au Président HITTINGER de bien vouloir nous répondre sur la manière dont est formulée la première phrase.

Ensuite, ce quatrième point disait que nous n'avions pas à modifier le règlement intérieur en y intégrant une note de service, mais rien n'empêche de la porter en annexe et d'attirer l'attention des étudiants sur cette note de service qui est fondamentale pour les fonctionnaires stagiaires.

J'ai fait circuler cet appel basé sur l'expertise d'un juriste professeur de Droit à Lille qui est le spécialiste des questions juridiques du SNESUP. Cet appel fait référence à d'autres décrets pour compléter le message de la Présidence.

Il complète ce qu'ont dit les services centraux de l'université et il fait référence au décret du 7 octobre 1994 qui définit *les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État, en relation avec l'arrêté du 22 août*

2014 fixant les modalités de stage. A ce titre-là, la réponse de ce juriste est de dire que les services juridiques du ministère dans leur réponse du 20 janvier, n'ont fait que rendre explicites ces textes. La demande est donc que cette note de service soit affichée partout dans l'ESPÉ, que tous les étudiants de M1, que tous les fonctionnaires stagiaires de M2 en aient connaissance et que l'on se donne les moyens à partir de la rentrée prochaine en septembre, de ne pas avoir à accepter dans nos cours quels qu'ils soient un signe religieux qui puisse être en contradiction avec la notion même de fonctionnaire stagiaire.

Colette GUILLOPÉ

J'essaie de retrouver le texte en entier de Monsieur Enclos, ceci étant, même parmi les Masters 2, il y a des étudiants qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires, comment allons-nous faire ? Allons-nous mettre un appariteur devant la porte de chaque salle en demandant aux jeunes femmes de ne pas rentrer quand elles sont voilées ? Est-ce que vous ne croyez pas que ça va stigmatiser et mettre une bonne ambiance ? J'avoue que je suis horrifiée.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Je vais le dire autrement. Si la loi n'est pas respectée, nous pouvons, nous, porter plainte auprès du tribunal administratif.

Christian CUESTA

Aujourd'hui, la décision de l'UPEC pour l'ESPÉ est vraiment claire, puisque le cadre législatif pour les étudiants, qui ne sont pas des fonctionnaires stagiaires mais uniquement des étudiants, c'est la liberté sauf contrainte de sécurité, mais cela reste la liberté dans l'enseignement supérieur. Il n'y a pas de texte qui soit contre ceci, ça veut donc dire que pour les M1 qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires, c'est totalement libre. Pour les M2 qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires, c'est exactement la même chose. En revanche, pour la partie spécifique des fonctionnaires stagiaires, puisqu'ils sont fonctionnaires, nous entrons dans un cadre particulier comme cela a été dit et rappelé, et la note du ministère est relativement claire ; nous travaillons d'ailleurs avec le rectorat sur un vade-mecum sur la laïcité, on va donc le travailler ensemble, il n'est donc pas nécessaire d'en sortir deux. On va retravailler là-dessus, mais il y a en effet des conduites à tenir qui semblent simples mais qui vous compliquent la vie. C'est vrai. Cela signifie que dans les M2, il y a des publics différents dont certains sont en droit de manifester leur appartenance religieuse et d'autres non. Sur les différents sujets, il me semble qu'il y a un effet polémique. On reçoit apparemment d'autres opinions avec des prises de position des uns et des autres. On applique le texte quand il s'applique, on ne veut pas rappeler tout le texte du règlement intérieur. Il me semble qu'il doit y avoir du respect. Je signale que si un enseignant n'acceptait pas en cours un étudiant qui n'est pas fonctionnaire stagiaire et qui manifeste une appartenance religieuse, c'est lui qui aurait une attitude discriminatoire et qui pourrait être jugé au pénal, ça ne se limite pas simplement aux conseils des universités. Il faut donc faire très attention, il me semble qu'en effet nous devons appliquer la loi telle qu'elle est. C'est ce que nous devons mettre en place tant qu'il n'y a pas de texte contraire qui soit publié. Je suis d'accord avec vous, c'est plus compliqué pour l'ESPÉ, y compris, comme nous l'avons évoqué avec la personne qui a rédigé la note. On sait qu'il y a une difficulté et tout le monde en est conscient. Cela veut dire que dans un même groupe, il y a des droits et des devoirs différents. C'est comme ça et il faut faire avec.

Alain BOUVIER

Je voudrais également faire remarquer, puisque nous travaillons avec les quatre universités, que ce que nous préconisons doit s'appliquer dans les mêmes termes et de la même façon dans les quatre universités. Cela sera peut-être intéressant que les quatre universités puissent nous préciser exactement quelle est la situation de leurs intervenants.

Gérard PHELIPPEAU

Mon intervention est juste centrée sur les cas des étudiants en alternance en M1, c'est-à-dire que pour moi, ils seraient dans le même cas si l'on considère la jurisprudence de l'instituteur et si leur obligation de service inclut le temps de formation comme cela me paraît logique. Ceci étant, j'aimerais bien que nous ayons confirmation avant la rentrée, parce que pour moi, on est sur la jurisprudence de l'instituteur telle qu'elle est définie par la jurisprudence depuis longtemps, et puisque nous sommes sur un contrat de droit public, avec des obligations de service et des gens qui vont être payés sur la base d'un contrat.

Et j'ajoute que si je suis vigilant là-dessus, c'est parce que c'est la question de la clarification, nous sommes un certain nombre à l'avoir demandé il y a plus de 18 mois concernant les fonctionnaires stagiaires. Je souhaiterais que ce soit éclairé pour la rentrée de 2015.

Un intervenant

L'UPEM a la même position que le MENESR, il faut qu'on se réfère à la loi et qu'on l'applique.

Aurélie LAMALLE

Depuis le début de l'année, on nous dit que l'on a un double statut, un statut d'étudiant et un statut de fonctionnaire. Donc, en tant qu'étudiant par rapport à la diversité, normalement le port du voile est permis dans le cadre de la loi.

Lucie GOURNAY

En fait, une partie de votre formation en tant que fonctionnaire stagiaire de l'État est payée par l'État qui reverse de l'argent. Vous êtes en formation continue.

Un intervenant

Vous êtes fonctionnaires.

Une intervenante

Oui, mais fonctionnaires stagiaires.

Lucie GOURNAY

Mais c'est là où était toute l'ambiguïté et où on ne se situait pas, on est d'accord que l'on est fonctionnaire de l'État dans une formation payée par l'État. Par contre, ce sont tous les signes religieux, pas uniquement le voile.

Geneviève GUILPAIN

Je voulais vous dire que je me réjouis que l'UPEC considère que la mise en œuvre de la loi est absolument essentielle et qu'il n'y a pas de discussion à avoir à ce sujet. Je voudrais revenir sur la question de la polémique et justement ce n'est pas l'intersyndicale qui a produit le document polémique, il fallait absolument que ce soit rectifié, aussi on vous a fait passer deux textes. La polémique est quand même partie d'un texte produit par Solidaires étudiant qui est suivi d'un appel à pétition et qui a donné lieu à une réponse.

La réponse se situe sur deux plans. Une rectification sur les malentendus sur les statuts, donc là on peut tout à fait entendre qu'il y a eu des erreurs de communications et que justement un certain nombre d'étudiants et de professeurs stagiaires, en toute bonne foi, se sont émus de cette demande.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît important que ces références au texte de loi et cette note de l'extérieur soient présentées en annexe indiquée au règlement intérieur de l'ESPÉ pour, justement, qu'il y ait une clarté absolue pour les étudiants et évidemment les professeurs stagiaires de leur statut. C'est important qu'ils puissent se situer, pour reprendre les termes que vous avez utilisés tout à l'heure.

Deuxièmement, il y a un autre aspect sur lequel nous avons réagi et qui est gravissime et je le porte à la connaissance de l'ensemble des présents ici, c'est que dans ce même texte, dans cette pétition et dans d'autres textes qui sont sortis depuis, il y a eu des accusations extrêmement graves lancées à l'égard des formateurs et des enseignants, les accusant de racisme, de discrimination, d'actes qui n'ont pas été faits et cela seulement sur de simples rumeurs. Je trouve très inquiétant que des universitaires, entre autres, des intellectuels notoires puissent signer des textes de cette nature-là qui font état de propos et d'attitudes absolument (*inaudible*). C'est pour cela que l'on demande une exigence de clarification et la demande, qui doit être ferme, me paraît absolument déterminante dans le contexte dans lequel on est pour faire cesser toute rumeur et toute ambiguïté.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Je voulais poser la question au conseil, que pensez-vous de porter plainte pour diffamation ? Peut-être que diffamation n'est pas le terme juridique le plus exact, mais au moins pour insulte sur place publique.

Lorella BUGEAT

Je ne sais pas si c'est la même question que Monsieur PHELIPPEAU, je n'ai pas tout entendu, car j'étais dans mes pensées et je m'en excuse. Je voulais savoir, ma question est sur le terrain, que fait-on des M1 qui viennent en classe en observation s'ils n'ont pas un statut de fonctionnaire et qu'ils viennent avec le voile ? Qu'en fait-on, puisqu'ils n'ont pas le droit et que certains ont gardé le voile dans les classes ? On n'a osé rien dire. Donc cela, il faudra qu'on se le fasse préciser aussi.

Alain BOUVIER

C'est dans la convention. Dans le système scolaire, ce sont les règles du système scolaire qui s'appliquent et elles sont très claires.

Lucie GOURNAY

Je voulais juste dire que je suis d'accord pour rappeler exactement les règles de droit. Maintenant, si on commence à mettre dans des règlements intérieurs des choses qui sont la loi... En annexe ou pas, il y aurait des tas de choses à mettre.

Colette GUILLOPÉ

Je voulais seulement porter cela à l'ensemble du conseil, parce qu'il se trouve que j'ai reçu le courrier dont tu as dévoilé le début. Après, on pourrait décider que ça ne s'adresse qu'à Marie-Albane de Suremain, mais il se trouve que je l'ai reçu aussi et il y est dit que : *« compte tenu de ce qui précède et sans même mentionner le projet de loi de déontologie de la fonction publique »* c'est toujours Monsieur ENCLOS qui est un juriste spécialiste, *« dont l'article 1 réaffirme les valeurs du service public que doit porter ses agents parmi lesquels la neutralité et la laïcité, je ne vois aucune nécessité d'introduire dans le règlement intérieur d'une composante d'université des dispositions ayant pour finalité de rappeler les principes en questions. Ce serait même très imprudent dans la mesure où leur rédaction pourrait être exposée à des recours en annulation pour illégalité. »*

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Il parlait de la motion que nous avons envoyée parce que c'est un courrier qui m'a été adressé ainsi qu'à Marie-Albane de Suremain, et je ne sais pas comment tu peux le recevoir, néanmoins ce courrier se terminait sur la motion et non pas sur le texte que nous sommes en train de travailler. On ne parle pas du même objet, raison pour laquelle j'ai validé les trois dernières lignes qui ne parlaient pas du même objet. Franchement si ce n'est pas de l'ordre de la polémique, il faudra m'expliquer ce que c'est.

Alain BOUVIER

Je ne suis pas en première ligne comme vous.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Cela fait une semaine qu'on dort trois heures par nuit.

Alain BOUVIER

Ce que vous me dites me fournit beaucoup d'éléments, mais ce que je retiens quand même c'est que probablement de la part des formateurs de l'ESPÉ, on a peut-être à manifester une forme d'entente, de compréhension et de soutien. Ce n'est pas acceptable si j'ai bien entendu tout ce que vous disiez, tout ce qui s'est passé. C'est autre chose le texte que vous lisez, il me semble qu'il y a une solidarité que vous avez exprimée envers ces personnes qui ont été maltraitées publiquement. Ce peut être cela qu'il faudrait que nous examinions après.

Françoise DIBOS

Effectivement, il y a l'air d'avoir deux choses. Premièrement, votre demande de lettre ce n'est pas forcément nécessaire, car ce n'est pas forcément la même chose et deuxièmement, une solidarité, même plus par rapport à ce que vous vivez. Donc il faut bien séparer les deux choses. Je ne pense pas que votre demande de le mettre au règlement intérieur peut régler les problèmes que vous semblez rencontrer. Donc, comment le traiter ? Est-ce qu'il faut aller voir sur place ? Je ne sais pas comment il faut faire.

Geneviève GUILPAIN

Il y a quand même un lien entre les deux, puisque certaines personnes à l'initiative de cette pétition ont considéré justement qu'à partir du moment où ils demandaient seulement la mise en œuvre de cette loi, et bien cette demande revêt de l'islamophobie, revêt d'une demande de racisme. Voilà le lien, mais ce n'est pas totalement étranger. Mais après que l'on puisse le traiter différemment, je suis d'accord.

Colette GUILLOPÉ

Je voudrais simplement faire remarquer que le conseil représente beaucoup d'entités, à la fois les formateurs, les enseignants, les partenaires et les étudiants aussi, voilà, donc moi, je ne vois pas très bien comment le conseil peut s'exprimer sur quelque chose qu'il ne connaît pas, même s'il y a eu des souffrances, même s'il y a eu des choses, et de tous les côtés, du côté des étudiants aussi, on ne sait pas ce qui s'est passé.

Jacques CRINON

Il me semble – je ne sais pas s’il faut le mettre ou ne pas le mettre en annexe réglementaire – qu’il y a quand même un problème de points de repère. Ce que l’on voit dans cette polémique, quelle que soit l’origine de la polémique, c’est une difficulté d’un certain nombre à comprendre ce qu’est réellement la loi, la réglementation pour les fonctionnaires que sont les fonctionnaires stagiaires. Il y a beaucoup d’interprétations différentes, y compris de la part certains collègues au sein même de l’UPEC. Depuis une semaine c’est le déferlement de mails à ce sujet y compris de la part d’excellents collègues de l’UPEC pour lesquels j’ai beaucoup d’estime et d’amitié, mais qui ne me semblent pas avoir compris et qui mélangent les choses, et qui mettent en avant le fait qu’on est à l’université et les textes de 2004 alors que ce sont les textes concernant la neutralité des fonctionnaires qui s’appliquent ici. Il y a donc une grande confusion. Comment fait-on pour donner des points de repère à tout le monde ? Il ne suffit pas de dire, et c’est la moindre des choses, que l’on applique la loi, même si je suis content que l’UPEC très officiellement réaffirme cette position. Mais comment fait-on pour aller plus loin et donner ces points de repère à tout le monde pour qu’il ne puisse pas y avoir toutes ces interprétations divergentes sur ce que prévoit la loi ?

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Je pense que pour répondre à Jacques, il y a toujours le même discours, c’est bien marteler l’idée que l’ESPÉ est une composante qui n’est pas comme les autres. Dans l’ensemble des réactions que nous avons eu depuis dimanche soir, pas un seul enseignant, quel que soit son statut, qu’il soit à l’ESPÉ et les stagiaires viennent de la France entière n’a remis en cause une seule seconde cette demande. Les seuls qui n’étaient pas en accord avec nous sont tous des collègues qui n’enseignent pas à l’ESPÉ. Donc, il y a quelque chose qui n’est pas compris de nos collègues qui n’enseignent pas à l’ESPÉ, parce que cette spécificité n’est pas comprise. Une fois qu’elle est comprise dans ce qu’est un fonctionnaire stagiaire, la question ne se pose plus. Après, il y a des modalités d’application, ça, je ne dis pas que ce soit juste.

Alain BOUVIER

Ma question est : comment fait-on si on ne le met pas en annexe du règlement intérieur ? Il faut qu’on prenne là-dessus un parti pour que la manière d’interpréter la loi, la manière dont les juristes nous disent qu’il faut interpréter la loi soit connue de tout le monde, que ce soit bien la référence pour tous les enseignants qui enseignent dans des Masters.

Geneviève GUILPAIN

Moi, je suis favorable à cette diffusion-là des textes qui permettent de clarifier la situation et au regard de mettre les situations qui peuvent se poser en fonction des statuts, des projets, des personnes. La situation que vous nous indiquez, c’est que chacun et chacune sache exactement ce qu’il en est de l’application de cette loi en fonction de sa situation.

Martine AMIOT

Pour compléter, le ministère a mis en place un certain nombre d’actions de formation et, en accord avec Brigitte MARIN, les référents laïcité de l’ESPÉ sont associés aux inter-académiques qui vont avoir lieu pour Paris, Créteil et Versailles le 2 avril prochain. Dans cette réunion du 2 avril, il y aura des études de cas qui seront évoquées.

Une intervenante

Oui, mais il y a déjà eu une réunion pour l’académie de Créteil de référents pris en compte par le rectorat. Alors là, c’est du premier degré et du second degré. Les seconds degrés ont eu l’occasion de s’exprimer et j’ai été désolé de ne pas avoir été invitée. Il y a déjà eu une réunion des référents laïcité des premiers et seconds degrés d’inspecteurs, IEN et IA-IPR, avec une réunion académique à laquelle je n’ai pas été conviée. Il n’y avait pas les référents ESPÉ.

Martine AMIOT

C’était une réunion nationale. Les représentants ESPÉ n’étaient pas prévus.

Une intervenante

Ça pose problème dans la relation entre l’employeur et la formation.

Martine AMIOT

Les référents ESPÉ sont maintenant associés à partir des niveaux inter académiques.

Colette GUILLOPÉ

C'est parce qu'il y a un certain nombre de réponses sur une enquête envoyée par Internet où il suffisait de cliquer ou de répondre « oui » ou « non » sans débat, etc. Et c'est simplement qu'il y a eu des « non » aussi et il y a aussi beaucoup de gens qui ne se sont pas exprimés. Ceux-là, tu peux les compter d'un côté ou de l'autre.

Une intervenante

Colette, je veux dire que sur 72 personnes qui se sont exprimées, 66 étaient d'accord. Je n'ai pas dit que c'étaient les 252 formateurs.

Colette GUILLOPÉ

Je veux dire aussi qu'il y en a 66 qui ont cliqué, j'en connais qui ont cliqué comme ça.

Une intervenante

Mais rien ne les empêchait de s'exprimer.

Élisabeth BAUTIER, au bénéfice de l'âge, assure la présidence du Conseil après le départ de Monsieur Bouvier.

Élisabeth BAUTIER

Je suis extérieure à vous et à l'ESPÉ, donc je ne suis pas au courant de tout dans le détail, des enquêtes, etc. Ce que j'ai remarqué dans vos discussions, c'est qu'il y avait deux problèmes. L'UPEC a décidé de rajouter à la loi une note de services. Nous n'avons pas la note de service, nous n'en avons pas besoin. Mais ce qui me semble important c'est que des formateurs et des formatrices sont en difficultés. Il me semble difficile que l'autorité les laisse tout seuls régler ce problème. Donc, on applique la loi, on applique la note de service. Un représentant de l'autorité, soit de l'ESPÉ, soit du directeur du centre, soit de l'UPEC, peut aller dans les formations présenter cette note de service.

Une intervenante

C'était juste pour rebondir sur ce que disait Brigitte qui parle de collectif de formateurs, mais il y a quand même eu des collègues qui, au nom de leur section syndicale de l'ESPÉ, se sont manifestés, donc c'est un collectif de formateurs, mais c'est également une organisation syndicale.

La section SNESUP de l'ESPÉ, mais peut-être après effectivement que le SNESUP en entier de l'UPEC n'est pas sur cette position, on assume la section SNESUP de l'ESPÉ. Et cela ne regarde pas le SGEN.

Élisabeth BAUTIER

Ce n'est pas très légal cela. Je veux dire que quand on parle d'intersyndicale, il faut toujours vérifier qu'on a l'aval de la direction nationale du syndicat.

Une intervenante

Ils n'ont pas encore tranché quoi que ce soit.

Élisabeth BAUTIER

Si, ils ont tranché sur cette question-là. C'est juste pour vous dire que les termes sont importants.

Une intervenante

Le bureau national, on l'a eu encore hier soir.

Élisabeth BAUTIER

Je vais aller dans le sens de ma collègue. Il n'est pas négligeable de savoir que le statut de fonctionnaire stagiaire n'est pas intégré dans ses droits et devoirs, ainsi arriver en retard ne pose aucun problème, ne pas venir ne pose aucun problème. Il me semble que pour aller dans les sens précédents, il faudrait que les choses puissent être réglées avant d'arriver en cours.

Jean-Michel MALLARD

Si j'ai bien compris ce qui a été décidé, c'est de l'ordre du rappel à la loi ou de la remise en perspective de la loi, mais on entend bien au travers des débats qu'on est sur des incompréhensions, on est fonctionnaires stagiaires étudiants, on est étudiants.

En tout cas, les échanges qu'il y a eu ici et maintenant sur ce sujet montrent bien qu'il y a des difficultés, qu'il y a des réflexions, des questions et des interrogations pour qu'on arrive à faire vivre cette communauté d'étudiants et d'enseignants dans une harmonie au service du développement des compétences du métier

d'enseignant et je trouverais peut-être pertinent que, non seulement on affiche les textes, qu'on rende visibles les textes, qu'on fasse le rappel à la loi, mais peut-être qu'il y ait un petit groupe autour des représentants des étudiants qui ont entendu ce qui s'est passé là, des référents laïcité pour construire un discours et peut-être un mode de communication auprès d'étudiants pour accompagner ce qui est une démarche institutionnelle, d'afficher un message, une circulaire qui peut rester quelque chose de brutal vu de l'extérieur. Je ferais bien cette proposition qui est, pour rejoindre ce que disait Madame BAUTIER, une réflexion sur comment est-ce qu'on peut bien faire comprendre aux étudiants fonctionnaires stagiaires quel est l'objet de cette démarche, quel est le sens de cette démarche, quelles sont les intentions et l'importance que ça a. On est quand même un lieu où la première chose, c'est de former et d'éduquer.

Gérard PHELIPPEAU

J'ai une question et deux propositions. D'abord, je voulais quand même rappeler qu'il n'y a pas que l'UPEC qui est concerné, car dans les quatre universités de l'académie et il faut que ce soit aussi présenté à ces étudiants stagiaires. La deuxième dimension, c'est comme je viens de le dire, on a tendance à dire étudiants stagiaires peut-être à tort, peut-être faudrait-il reprendre la formule qui a été utilisée dans le Val-de-Marne, c'est-à-dire étudiants fonctionnaires stagiaires, parce qu'il y a plein de stagiaires dans l'université, mais qui ne sont pas tous fonctionnaires. Donc, peut-être prendre l'appellation qui a été prise dans le Val-de-Marne qui est donc « étudiant fonctionnaire stagiaire ».

La troisième chose, qui est une interrogation et une inquiétude, c'est que je suis tout à fait favorable à diffuser les textes et les présenter, mais je voudrais que ce soit amorti par rapport à la fin de l'année 2014-2015 et que notre perspective, ce soit la rentrée 2015. Même s'il n'empêche qu'il faudra qu'on fasse quand même de l'information avant. J'en suis assez convaincu, ce peut être une entrée.

Didier DELMOND

Je crois que l'affaire qui a eu lieu à l'ESPÉ est quand même un motif de méconnaissance du statut. Il y a peut-être de la manipulation derrière, mais il y a surtout une grande incompréhension, car si on dit stagiaire, ils sont fonctionnaires stagiaires et il y a une loi et on la respecte.

Geneviève GUILPAIN

Juste une demande d'information, je me demande si les lauréats du concours signent un texte dès lors qu'ils sont engagés pour devenir fonctionnaires stagiaires.

Et dans ce texte, est-ce qu'il est fait mention quelque part des obligations (*inaudible*). Il y a peut-être quelque chose à voir de ce côté-là, parce que ceux qui sont employés en tant que contractuels signent et pas eux. Peut-être faudrait-il préciser ce binôme ? Sous quelle forme, je ne sais pas, c'est à voir. C'est une proposition et deuxième chose, je ne suis pas en accord avec le dernier point proposé par Monsieur PHELIPPEAU, je pense que précisément on est dans une situation de tension qui peut donner lieu à des clivages profonds et qu'il est important dès maintenant de clarifier la situation et de ne pas différer à la rentrée 2015.

Laurent NOÉ

Pour aller dans le sens de ce qui a été dit précédemment, avec un pas de côté pédagogique qu'on a tous, on peut se dire que, quand on part d'un amphi en début de M2 plein, vu de notre fenêtre à tous, c'est plutôt la formation des M1 qui doit former à ce que c'est que devenir fonctionnaire. Là où je suis extrêmement troublé, c'est quand il y a des rapprochements – quand c'est dans la presse, cela ne nous étonne pas, mais c'est parfois implicitement du côté des fonctionnaires que nous sommes – entre les obligations dont on parle et la loi de 2004. Nous sommes face à des étudiants qui sont en poste de stagiaires et qui ont vécu déjà comme élèves le fait que le port de signes religieux a évolué en 2004 pour les usagers du service public. Mais on oublie très souvent, et moi je l'entends rarement y compris auprès de nos étudiants, qu'on ne parle pas de ça, qu'on parle de ce qu'est un fonctionnaire de la République et que les statuts du fonctionnaire établissent bien avant 2015 les obligations dont nous parlons. C'est très étonnant la collusion qu'il y a entre ce que nous demandons aux usagers du service public, en particulier aux élèves, puisque c'était le cas dans la loi de 2004. Dans toutes les discussions, on a l'impression qu'on parle de cela tout comme on parle des accompagnateurs parents, et il y a une confusion, et à mon avis, en tant que formateurs que nous sommes tous, c'est un défaut de formation qu'on doit assumer de de notre part y compris de l'institution que nous représentons pour dire ce qu'est un fonctionnaire. Et là où je mettrai un pas de côté sur un engagement ou une signature, c'est que, quelque part pourquoi pour ce point-là, dans la mesure où, face à des assemblées générales d'enseignants on vous dit que l'on n'a pas signé pour ça, on a signé pour rien.

Vous êtes fonctionnaires, vous êtes lauréats à un concours, votre statut est régi par les lois et décrets de la République et donc si on commence à faire signer pour cet aspect-là, alors il faudra faire signer pour le fait d'être assis quand on est devant les élèves, de ne pas être en retard, etc. Je pense qu'il y a un danger

symbolique à focaliser l'attention d'une espèce de contrat qui n'a pas de valeur réglementaire, on n'est pas régi par des contrats de travail. Nous, on n'est pas soumis au Code du travail, mais aux lois et décrets de la République. Je crois que ça n'empêche pas, de façon formative, et je crois que les concours doivent être porteurs de ça aussi dans leurs exigences. Un fonctionnaire c'est ça, or vous allez être fonctionnaire, pleinement fonctionnaire l'année prochaine, voilà ce que ça implique, mais de façon, à mon avis formative dès le M1 et y compris dans cette distinction entre la loi de 2004 et ce qu'étaient les lois et les statuts de la fonction publique.

Le deuxième élément, pour Madame qui parlait effectivement des débats et des discussions actuels sur les valeurs de la République, tous nos partenaires et au premier chef évidemment les universités et l'ESPÉ, à mon avis – je ne m'engage pas pour le recteur et la rectrice – devraient être associés fortement aux assises qui vont être organisées dans les semaines qui viennent concernant les valeurs de la République et la laïcité en particulier. Ce sera, nous l'espérons, un lieu d'échange y compris avec des partenaires que nous n'avons pas l'habitude d'entendre dans nos instances que sont les parents, que sont parfois les associations qui ne sont pas toujours représentées.

Sophie CANAC

Je voudrais réagir sur plusieurs points.

Les formateurs accompagnent les stagiaires dans la validation des compétences professionnelles du référentiel et bien évidemment, dès qu'il y a des difficultés, ils sont reçus également par la direction, Sophie RENAUT se chargeant de ce travail dans le second degré. Les formateurs ne sont pas seuls pour résoudre ces problèmes. C'est un premier point.

Ensuite, nous les formons déjà, dans les formations transversales sur la laïcité que ce soit en M1 ou en M2. On sait bien évidemment que ce n'est pas suffisant et qu'après il faut traiter chaque cas individuellement. Juste pour donner un exemple dans le second degré, une fonctionnaire stagiaire portait un foulard en formation. Le formateur lui a demandé de retirer ce foulard. Il lui a expliqué le cadre législatif, elle a parfaitement compris la situation et le problème s'est complètement réglé. Ça n'a pas été plus loin et donc effectivement ça peut se gérer au cas par cas, et, s'il y avait eu un problème, le formateur ne l'aurait pas géré seul.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Je voulais simplement faire remarquer que nous focalisons là sur le port des signes religieux, mais il y a énormément de questions qui touchent à la laïcité, et que si nous nous permettons d'insister beaucoup, c'est parce qu'il se trouve que nous sommes essentiellement formateurs en Seine-Saint-Denis ; sans vouloir stigmatiser encore plus le département, il y a quand même de gros problèmes, qu'on ne retrouve pas à Bonneuil ou qu'on ne retrouve pas à Torcy, c'est ce que nous disent nos collègues formateurs dans les autres sites. Je me permets d'insister, et ce n'est pas simplement cette question-là, car derrière c'est aussi la question de l'enseignement. C'est aussi tout ce qui peut être garant de la laïcité. Je n'insisterai pas, mais les maquettes de formation ne nous aident pas à développer ces points, nous avons des heures d'histoire qui ont disparu, nous avons des heures de philosophie qui ont disparu. On avait quand même développé un certain nombre de points, je ne reviens pas là-dessus, ça a disparu. Le stage de trois semaines de formation continue sur la laïcité a disparu. Tout ça, c'était des outils qui nous permettaient de travailler, ce n'est plus possible. Qu'on nous dise qu'ils sont mal formés, oui, mais on n'a pas les moyens de les former correctement. Par ailleurs, je donne simplement cette information, un groupe de réflexion a été organisé avec ceux qui sont référents laïcité, de petits groupes qui démarrent la semaine prochaine par deux séances. Lors de la prochaine journée académique qui réunit la totalité des formateurs de l'ESPÉ du premier et du second degré, nous aurons une journée entièrement dédiée à cette question : quelle formation (*inaudible*) avec nos collègues ? Ce n'est que l'ébauche de quelque chose, nous démarrons dans ces termes-là, ça démarre la semaine prochaine en vue de la prochaine journée qui a lieu le 13 mai.

Christian CUESTA

Juste pour la diffusion du texte, on était sur l'idée d'un vade-mecum, je l'ai dit tout à l'heure, sur la laïcité qui va au-delà des formateurs tels que le fonctionnaire stagiaire, mais qui va bien plus loin que cela puisqu'on reprend plein d'éléments qui restent dans un cadre qui est quand même relativement ouvert et complexe au niveau de l'enseignement supérieur.

Il est beaucoup basé sur de la jurisprudence, parce qu'il y en a quand même et, en effet, comme il a été dit, dans le cadre des fonctionnaires, tout cela a préexisté très largement à 2004. Prenez très en amont tout cela. On était en train d'analyser ce vade-mecum sur la laïcité qui fait 4 pages avec des questions et des réponses, on avait organisé les choses comme cela, mais on a appris il y a peu de temps que le rectorat faisait encore autre

chose et du coup, on va envoyer notre document pour échanger pour éviter de sortir deux ou trois documents en même temps. C'est une première chose. Et pour reprendre ce qui avait été dit tout à l'heure par Gérard PHELIPPEAU, ça va au-delà des éléments du fonctionnaire stagiaire, comme ça a été dit, nous sommes sur un contrat de droit public. Et dès lors qu'il y a un contrat de droit public, alors il y a l'application du droit public. Cette notion d'étudiant fonctionnaire stagiaire n'est pas forcément inutile.

Élisabeth BAUTIER

Pourquoi ne pas écrire dans l'autre sens : fonctionnaire-stagiaire étudiant ?

Christian CUESTA

Je vais dans le sens qu'on veut, fonctionnaire stagiaire étudiant. Je ne sais pas le bon terme, mais il est important qu'il y ait bien l'idée des deux et que le terme fonctionnaire apparaisse ce qui est relativement important et les éléments là-dessus vont bien au-delà, d'où l'explication à donner parce que c'est complexe. En effet toute personne qui bénéficie d'un contrat de droit, nous avons beaucoup de personnes qui ne sont pas fonctionnaires chez nous et qui sont, y compris dans des labos de recherche où il n'y a pas de contact avec des étudiants. Il y a un sujet qui est un peu lourd.

Un intervenant

Pour éviter la confusion que l'on a eue tout à l'heure entre l'étudiant et le fonctionnaire stagiaire, peut-être que le *fonctionnaire stagiaire en formation* nous permettra d'éviter ce type d'interprétation et d'imbroglio.

Gérard PHELIPPEAU

Je voudrais attirer l'attention sur ce que l'on dit, mais je ne suis pas convaincu qu'il y ait plus de soucis en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs. Et j'irais même jusqu'à dire, ayant fait le tour des cités ZEP de Bretagne pour présenter le concours qu'il y avait ici, que les collègues qui m'ont reçu m'ont dit qu'il y avait besoin de réaffirmer les principes de la laïcité, mais pour d'autres raisons. Encore qu'à Brest, j'ai vu plus de foulards que je ne pouvais l'imaginer. Dire qu'il y a plus d'incidents à Livry-Gargan me gêne dans la mesure où, tout d'abord, ce n'est pas identifié et qu'il y a moins de la moitié d'étudiants fonctionnaires stagiaires ici, donc nous avons potentiellement deux fois plus de chance d'avoir des incidents à Livry-Gargan et je crois que ça va demander une analyse affinée quand même.

Parce que je connais assez bien la sociologie du Val-de-Marne, notamment dans sa partie la plus à l'Est et je sais qu'il y a quand même des endroits qui sont totalement dans les mêmes problématiques que celles que nous connaissons au nord-ouest de l'académie.

Ce n'est pas à une scientifique que je vais dire que le perçu ne me suffit pas.

Dernier point, effectivement, je n'étais pas du tout opposé au terme « fonctionnaire stagiaire étudiant » où « étudiant » me paraissait incontournable puisqu'ils sont inscrits à l'université.

Élisabeth BAUTIER

Nous concluons sur ce point. Nous nous sommes mis d'accord pour dire que nous allons rappeler simplement le droit, la loi. Il y a eu deux positions, si j'ai bien compris, je crois que les collègues de Livry auraient souhaité qu'il se passe des choses dès demain, dès la décision prise. D'autres collègues étaient plus favorables à reporter, par exemple, l'information générale à la rentrée prochaine pour ne pas susciter plus encore de difficultés pour tout un chacun. On peut proposer quelque chose, non pas d'intermédiaire, mais de facile dès maintenant qui est de réafficher simplement le texte produit à la fois par l'UPEC rappelant le texte du ministère. On l'affiche ce qui permet une référence aux collègues.

Geneviève GUILPAIN

On a été plus loin, on avait demandé une diffusion, voire un accompagnement de ce texte par une présentation.

Élisabeth BAUTIER

Dans quel cadre ? Il n'y a pas, à ma connaissance, de raison de réunir l'ensemble des fonctionnaires stagiaires étudiants d'ici la fin de l'année.

Geneviève GUILPAIN

On peut le faire.

Élisabeth BAUTIER

Est-ce que ça en vaut la peine ?

Une intervenante

Il ne faut pas stigmatiser.

Élisabeth BAUTIER

Je pense qu'il est nécessaire, mais j'interviens là personnellement non en remplaçant momentanément Monsieur BOUVIER, de calmer le jeu. Je pense que c'est très important pour tout le monde pour que l'année se termine paisiblement. S'il y avait un incident, nous avons tous intérêt à rappeler le texte aux étudiants qui poseraient problème. Il faut tout faire pour éviter qu'il y ait des tribunes de part et d'autre.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Dans l'état actuel de la situation, les étudiants se disent que nous allons voter quelque chose. On ne va pas voter donc, dans l'esprit des étudiants, tout ce qui était à l'origine n'aura pas eu lieu, donc on a gagné. Du coup, ce qui me semble important c'est qu'un communiqué qui exprime ce qui s'est dit ici, solennellement, soit fait, et qu'il soit accompagné de ce texte. Rien n'empêche de faire ça facilement avec l'informatique auprès de l'ensemble des étudiants et des fonctionnaires stagiaires étudiants.

Élisabeth BAUTIER

Ce que nous pouvons faire, c'est dire que le conseil n'a pas éprouvé le besoin de voter un texte quelconque, puisqu'un conseil n'a pas à voter quelque chose qui est inscrit dans la loi.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

On va nous demander pourquoi elle n'est pas appliquée depuis un an. Depuis septembre, la loi n'est pas appliquée.

Élisabeth BAUTIER

Aude et Geneviève soulignent que si le conseil ne prend pas de décision ou ne vote pas, pour les étudiants et pour certains collègues ce serait une sorte de victoire.

Il pourrait y avoir un communiqué du conseil explicitant qu'il n'y avait pas de raison de voter, puisque l'on ne va pas voter pour entériner une loi, ce n'est pas dans nos fonctions. On pourrait ajouter qu'il est regrettable que, jusqu'à présent, la loi ait été, par certaines personnes, un peu oubliée.

Geneviève GUILPAIN

Je vais effectivement dans ce sens-là, il faut vraiment qu'il n'y ait pas une once de flou ou d'ambiguïté à la raison pour laquelle il n'y a pas de vote. C'est un manque d'utilité dans la mesure où la loi se suffit en elle-même et il est important et absolument essentiel que cette loi soit redite. Effectivement, dire qu'il y a eu une erreur, un oubli ou une négligence quant à l'application me paraît très important, et apporter les éléments d'élucidations sur le statut de ces « fonctionnaires stagiaires étudiants ». Je pense qu'on pourrait revenir un petit peu sur le communiqué de l'UPEC qui nous a été lu par Brigitte MARIN, notamment sur la fin qui laisserait la place à une certaine ambiguïté, une forme de désaveu.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Ça n'a pas été écrit pour une diffusion.

Geneviève GUILPAIN

Ma question, c'est de savoir s'il va y avoir une prise de parole, un communiqué officiel, pour que tout le monde soit au courant de la position de l'UPEC.

Élisabeth BAUTIER

De mon point de vue ce n'est pas nécessaire.

Lucie GOURNAY

Je pense que la démarche à faire pour ne pas être soupçonné de désaveu, c'est de dire tout simplement que le conseil de l'ESPÉ rappelle qu'en tant que composante d'un établissement public, elle applique les consignes et c'est tout. Ce qu'on a dessiné, c'est pour rappeler la loi et ça suffit. On n'est plus dans une situation où on a voté ou pas.

Une intervenante

Je me mets dans la peau d'un étudiant à qui on a laissé faire ça depuis le début de l'année, il va se demander pourquoi subitement ça leur vient à l'esprit.

Élisabeth BAUTIER

Parce que vous avez expliqué que suite à divers incidents, il est apparu nécessaire de le faire.

Geneviève GUILPAIN

On ne peut mettre complètement entre parenthèses ce qui s'est passé. Il faut rappeler bien sûr la loi et éclairer la situation, suite aux mineurs incidents qui se sont produits.

Lucie GOURNAY

Nous n'avons pas eu connaissance de ces incidents. Nous en avons parlé de manière abstraite.

Geneviève GUILPAIN

Les incidents, c'est la fameuse polémique.

Élisabeth BAUTIER

Il faut garder ces deux phrases, c'est le plus important, pour qu'après, dans la relation interindividuelle qui pourrait avoir lieu, vous puissiez vous prévaloir de ce texte. Le voter, je n'en vois même pas l'intérêt. On peut simplement dire que le conseil rappelle que...

Lucie GOURNAY

Le conseil rappelle le cadre de la loi et son application et c'est tout. Et du coup on a plus d'autorité.

Élisabeth BAUTIER

Ça n'est pas contextualisé ni contextualisable, ni dans le temps ni dans l'espace.

Geneviève GUILPAIN

Et en ce qui concerne la déclinaison, c'est-à-dire la traduction auprès des étudiants des conséquences de cette loi, cela doit être indiqué tout de même. À quoi ils sont engagés à partir de maintenant, il faut que ce soit vraiment net.

Élisabeth BAUTIER

Vous pouvez l'afficher. Le directeur du site et dans tous les sites doit s'en assurer.

Geneviève GUILPAIN

Excusez-moi d'insister, mais il ne faut pas simplement un affichage, mais, comme le proposait Aude GERBAUD que je rejoins sur ce point, un envoi systématique par mail.

Élisabeth BAUTIER

Je ne suis guère favorable, personnellement à cette démarche, mais je peux mettre au vote ma position personnelle.

Geneviève GUILPAIN

Si on veut qu'ils soient informés, que chacun et chacune en ait conscience, je crois que c'est absolument nécessaire. Nous avons les listings, ce n'est pas compliqué.

Colette GUILLOPÉ

Moi je suis complètement opposée à ce qu'on contacte chaque étudiant et qu'on fasse monter la polémique encore un peu plus. Je veux dire qu'il faut être calme et je suis entièrement d'accord avec la proposition de Lucie et d'Élisabeth.

Effectivement j'aime bien ce qu'a dit Lucie, qu'en tant que composante d'un établissement public de l'enseignement supérieur on applique la loi, et après on peut juste mettre en regard le texte.

Élisabeth BAUTIER

Ce serait peut-être facilitateur parce qu'avec Monsieur BOUVIER avant son départ, nous nous demandions si les autres universités vont être d'accord. Si le Ministère se prononce, en tant qu'établissement public, l'université avec un grand U, pas l'UPEC, l'Université a le devoir de faire respecter...

Lucie GOURNAY

Je crois qu'il est bien de dire que *c'est le conseil de l'ESPÉ*.

Élisabeth BAUTIER

Ne pas dire que c'est l'UPEC, mais dire l'université avec un grand U, c'est le statut d'établissement public de l'Université et il y a en quatre qui sont obligées d'appliquer la loi, comme ça, il n'y a pas à se poser la question si c'est l'UPEC ou l'université de rattachement ou je ne sais quoi.

Je vois mal que les présidents des trois autres universités puissent s'opposer à appliquer la loi. Cette formulation vous conviendrait-elle ? Il me semble que c'est la plus simple.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Si ce n'est que vous parliez d'un appui aux formateurs et que les étudiants nous ont quand même insultés pour cela. À partir de là, je souhaiterais aussi que dans ce mot il soit dit quelque chose de cette affaire-là.

Élisabeth BAUTIER

Ce sont deux choses différentes, il ne faut pas mélanger.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

En tout cas, que les étudiants sachent, d'une façon ou d'une autre, que ce n'est pas forcément acceptable et que nous serions en mesure de faire quelque chose. Il y a quelque chose de cette nature.

Geneviève GUILPAIN

Je soutiens que pour calmer le jeu, il faut que l'information atteigne bien l'ensemble des étudiants. C'est pour cela, et j'insiste, qu'il faut que ce soit adressé à chaque étudiant et étudiante stagiaire. Nous avons un affichage, c'est très bien, mais qu'est-ce qui nous garantit que ce sera lu et donc que le rappel de la loi passera ? Rien.

Une intervenante

Cet avis du conseil de l'ESPÉ est justement quelque chose que vous pouvez ressortir dans le cadre d'un nouvel incident. Il y a eu une période assez trouble où on a vu que le statut n'était pas clair pour les concernés. Il y a aussi tout un contexte d'actualité qui n'aide pas et je pense que si on cible en forçant la lecture par un envoi à tous les étudiants, on en fait tout d'un coup une affaire d'État et ce n'est pas le moment de faire ça. Il faut être ferme, ça c'est sûr, mais il ne faut pas remettre de l'huile sur le feu, c'est très clair.

Élisabeth BAUTIER

En quoi est-ce un problème si, devant la première difficulté, le formateur sort de sa poche le texte que nous avons voté avec le texte de la loi ? Ça suffit. On peut être amené à rappeler à un étudiant son statut, qu'il doit venir en cours de master, car il est payé pour ça. Si un formateur n'ose pas le dire lui-même avec les moyens que lui donne le conseil, c'est peut être grave aussi.

Sophie CANAC

Je vais être très pragmatique. L'envoi à tous les étudiants est impossible pour le second degré en tout cas, car nous n'avons pas le listing. Les étudiants ne sont d'ailleurs pas tous inscrits à l'ESPÉ. Cela veut dire que si l'on commençait à envoyer, on ne toucherait pas tout le monde et là ça poserait encore plus de problèmes, finalement. Cela me paraît impossible. Ensuite, les formateurs pourront certainement s'appuyer sur le texte proposé. Si après, un étudiant qui est fonctionnaire stagiaire n'est pas capable d'entendre ça, il me semble que cela doit revenir du côté de la direction du site et il y a un moment où nous devons nous prononcer et donner un avis sur leur titularisation. Si effectivement, après un travail de dialogue avec un futur fonctionnaire stagiaire, sa position ne peut pas évoluer, il me semble difficile au niveau de l'ESPÉ de donner un avis favorable à la titularisation. Mais tout cela doit passer par un dialogue avec le fonctionnaire stagiaire.

Élisabeth BAUTIER

Je souhaiterais maintenant mettre au vote, parce qu'on peut discuter sans fin. Je crois que nous sommes extrêmement conscients les uns et les autres des difficultés que nous avons et que vous avez, cela n'est pas en cause. Je crois que les positions se sont exprimées.

Geneviève GUILPAIN

Je suis désolée, mais je ne suis pas sûre que vous vous rendiez pleinement compte de l'ampleur qu'a pris cette affaire.

Christian CUESTA

Lisez les derniers articles de Médiapart et vous allez voir, c'est pour cela que nous allons faire un communiqué de presse aussi.

Élisabeth BAUTIER

Vous ne nous avez pas dit qu'il y avait un communiqué de presse.

Lucie GOURNAY

Je vais vous lire ce que j'avais et ensuite on modifie : « Le conseil de l'ESPÉ rappelle que l'Université en tant qu'établissement public d'enseignement supérieur se doit de faire respecter la loi et rappelle à ce propos que tout fonctionnaire stagiaire étudiant relève de la position suivante : *“Concernant le cas spécifique des fonctionnaires stagiaires, l'Université met en application les consignes du MENESR données dans la note de service en date du 22 janvier dernier, qui interdit, pour ces fonctionnaires stagiaires exclusivement, le port de signes manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse lorsqu'ils sont en situation de formation sur leurs lieux de formation.”* »

Geneviève GUILPAIN

Le communiqué va s'arrêter là ? Je suis un peu perplexe. Le communiqué qui sera publié sera public. Quel est ce communiqué ? On aimerait bien le savoir.

Christian CUESTA

Le communiqué de l'UPEC, c'est le communiqué de l'UPEC. Vous avez communiqué, nous communiquons aussi. Laissez l'UPEC communiquer. Vous ne nous demandez pas notre avis. Chacun communique, c'est très bien.

Élisabeth BAUTIER

Je voudrais qu'on respecte l'ordre du jour. Cela ne concerne pas le conseil.

Geneviève GUILPAIN

On est désavoué publiquement, même si ce n'en est pas l'intention.

Élisabeth BAUTIER

Que ce soit extrêmement contrariant de n'avoir pas été informé, c'est vraisemblable, c'est ainsi. Est-ce que nous pouvons considérer que nous avons traité cette question ? Je vais vous demander un vote pour la phrase qui a été rédigée. Ce sera le communiqué qui pourra être diffusé. Il y aura deux choses, tout d'abord le compte rendu ou procès-verbal, mais là il y a une situation un peu particulière qui nous a conduits en tant que conseil à produire un communiqué qui sera diffusé dans chaque site de l'ESPÉ et qui est celui que nous avons déjà lu deux fois. Est-ce qu'on se met d'accord là-dessus et que l'on vote là-dessus ? Gérard PHELIPPEAU demande la parole avant le vote.

Gérard PHELIPPEAU

Chaque site de l'ESPÉ, est-ce que ça inclut tous les sites de l'université ?

Élisabeth BAUTIER

Oui sans doute, chaque site de formation. On communique à chaque président d'université et à chaque directeur de site.

Une intervenante

Sur le portail des sites de chaque université.

Élisabeth BAUTIER met au vote le texte de ce communiqué qui sera diffusé sur chaque site de formation. Cette mesure est adoptée à l'unanimité (une personne ne se prononce pas).

Élisabeth BAUTIER

Il reste deux points à l'ordre du jour.

Geneviève GUILPAIN

Nous avons parlé d'un message de soutien.

Élisabeth BAUTIER

À mon avis, nous ne pouvons pas nous prononcer et faire un message de soutien du fait des agressions puisque nous n'avons pas connaissance des agressions.

Geneviève GUILPAIN

Si, suite à la pétition « injures publiques », vous l'avez tous le texte de Solidaires, et c'est repris partout sur différents sites, blogs, etc. Cela nous paraît important que l'on puisse avoir un message de soutien de la communauté universitaire. Cela a été dit tout à l'heure par certains collègues. Il y a une pétition qui a encore circulé et qui a été distribuée tout à l'heure, « *L'ESPÉ de Créteil marche sur la tête...* » et on comprend les raisons qui sont avancées, « *nous demandons également que cessent les humiliations des étudiantes portant le voile, et les accepter en cours* », dans cette pétition suit une liste de noms avec par exemple Jean BAUBÉROT. Qu'est-ce qu'on fait par rapport à ça ?

Lucie GOURNAY

Nous n'avons rien à faire par rapport à ça. On ne relève pas ce niveau-là quand même.

Élisabeth BAUTIER

Il est vrai que dans mon université circulent énormément de tracts qui depuis des années accusent toujours les présidents successifs de toute sorte d'horreurs. Je ne dis pas du tout que c'est agréable mais cela existe et il est préférable de ne pas répondre.

Geneviève GUILPAIN

C'est signé par des grands noms de la recherche.

Élisabeth BAUTIER

J'ai été élue présidente du CNU de ma section et je peux vous dire que quand on est président du CN U, on reçoit des menaces de mort. Je ne suis pas en train de dire que je trouve ça normal, ce qu'on est en train de dire, parfois, c'est qu'il ne faut surtout pas réagir.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Il ne faut pas réagir, alors il ne faut rien dire.

Colette GUILLOPÉ

Il faut surtout ne rien dire parce que plus tu dis, plus ça va provoquer des choses encore plus irrationnelles, c'est dans l'irrationnel total. Et si par hasard, tu penses que tu as été diffamé, tu poursuis. J'ai déjà entendu des choses absolument horribles qui ont été dites par un ministre, on est allé voir le ministre et il nous a dit de ne surtout pas écrire de démenti. Plus tu démens, plus ça augmente le mal. Si tu ne fais pas de démenti, c'est oublié au bout d'un petit moment, et le « bruit » s'arrête.

Geneviève GUILPAIN

Sur n'importe quel sujet, mais là, on l'a dit et redit, nous sommes sur un sujet sensible. Je veux bien vous croire, le fait que vous n'apportiez aucun démenti ou aucun message permettra de calmer le jeu. Je veux bien le croire.

Élisabeth BAUTIER

Il ne faut pas y faire attention.

Colette GUILLOPÉ

Il ne faut pas faire attention, ça finit par partir et après ça, c'est une autre mode et c'est quelqu'un d'autre qui prend. Ça ne sera plus toi.

Geneviève GUILPAIN

(inaudible) de la République avec un R majuscule.

Colette GUILLOPÉ

Mais là, ça venait d'un ministre, et nous, on n'est rien du tout à côté d'un ministre !

Élisabeth BAUTIER

Les collègues demandent que le conseil produise un texte de soutien aux collègues.

Élisabeth BAUTIER met au vote la proposition d'un texte de soutien aux collègues vilipendés. Cette proposition est rejetée (5 refus de vote, 1 abstention, 5 contre, 5 pour).

Brigitte MARIN

Ma collègue de droite me conseille de proposer à nouveau ce que j'avais initialement proposé. Ce dont j'avais parlé au début, c'est d'une déclaration officielle sur les sites. Techniquement, nous avons évoqué des groupes de réflexion sur la laïcité pour l'année prochaine, en les mettant en place tout de suite pour ne pas laisser passer ce laps de temps. Une intervention officielle, soit des responsables de sites, soit de la direction de l'ESPÉ, à partir d'un texte public, est essentielle.

Une intervenante

Je pense qu'il en va aussi de la crédibilité de l'ESPÉ.

Gérard PHELIPPEAU

Ce pour quoi j'ai réagi, c'est que systématiquement dans un certain secteur, on a cette exigence absolue et qu'on ne la retrouve pas ailleurs. J'aimerais bien avoir quelques garanties que ça existe bien ailleurs. Moi aussi j'ai des petites sensibilités, je suis prêt à le faire et je le ferai, mais je voudrais que ça se fasse partout dans les quatre universités.

Une intervenante

Les fonctionnaires stagiaires étudiants n'ont pas à être présents à la rentrée à l'université, ce sera plus difficile à mettre en place.

Une intervenante

Si on veut le mettre sur le papier, ça va être difficile, parce qu'il y a des salles partout. Alors qu'un site est assez localisé.

Gérard PHELIPPEAU

Les étudiants ne sont pas tous inscrits à l'ESPÉ, nous le savons. Je veux dire que je veux bien assurer un certain nombre de responsabilités, mais je ne souhaiterais pas qu'une nouvelle fois, puisque ça s'est déjà produit, ce soit toujours au niveau du premier degré et après, c'est nous qui sommes au front et les membres des organisations syndicales viennent nous dire pourquoi ça se fait là et pas là, et pourquoi c'est une exigence dans le premier degré. Effectivement à Livry-Gargan il y a un certain nombre de femmes voilées, mais il y en a ailleurs. C'est nous qui sommes au front et nous sommes très démunis. Paris nous soutient, mais je trouve qu'il faut qu'il y ait une mesure générale. Parce que je sais qu'il n'y a pas que sur le site de Livry-Gargan qu'il y a eu des soucis avec quelques stagiaires. Donc j'attire l'attention de tous et ça n'engage que moi, je ferai ce qu'on me dira de faire, mais j'aimerais bien que d'autres le fassent aussi.

Élisabeth BAUTIER

On ne va pas faire une assemblée générale des étudiants de chaque université. C'est le meilleur moyen de mettre le feu partout. Donc s'il y a un incident, éventuellement Brigitte MARIN peut en tant que représentante de l'institution et du conseil expliquer le texte, cela paraît nécessaire. Or je ne crois pas qu'il y ait là-dessus un vote du conseil à mettre en place. Mais en tant que responsable de la composante, si le texte doit être explicité dans tel ou tel site, la directrice peut aller l'expliciter. On peut le mettre dans le compte rendu.

Geneviève GUILPAIN

Il ne s'agissait pas de réagir à des incidents, mais plus globalement de préciser un peu tout ce qu'il en était par (*inaudible*).

POINT N° 6 : QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATIONS SUR LE TRANSFERT DU SITE DE MELUN

Stéphane BARDAU

Je vais vous proposer deux ou trois diapos pour présenter le transfert du site. Le déménagement se fait pour différentes raisons, la première raison qui avait déjà été évoquée est le problème de la centrale à incendie qu'on ne peut pas remettre dans son état de fonctionnement avec des problèmes de charges de la batterie. En cas de coupure de courant, nous sommes obligés d'évacuer le bâtiment, car nous n'avons pas la garantie que la batterie puisse prendre le relais. Donc, nous avons mis en place des procédures transitoires qui nous ont été données par le président HITTINGER et on a accentué le mouvement de transfert vers le campus de Sénart qui était initialement prévu pour 2017. Il y a donc bien deux phases à ce transfert, les deux années provisoires qui vont s'orienter sur la construction et l'installation d'un certain nombre de bâtiments modulaires au centre du campus, qui représentera l'ensemble des bureaux du site ESPÉ pour former un corps unique, visible et repérable de l'ensemble des usagers associé à quatre salles de cours. Il y aura dans les bâtiments en dur un espace ESPÉ où nous aurons des réserves pédagogiques, des salles de sciences qui seront aménagées spécifiquement avec des points d'eau, et au-delà de ces salles spécifiques nous aurons accès à l'ensemble des salles banalisées qui sont déjà disponibles dans le campus de Sénart. Nous aurons donc à commencer notre activité sur le campus pour la rentrée de septembre. Voici l'implantation des bâtiments provisoires qui permettent bien d'identifier un pôle unique même si c'est possible qu'il y ait encore quelques modifications. Ça, ce sera les réserves des salles en dur, à terme, on intégrera ce nouveau bâtiment qui sortira en 2017, qui sera principalement dédié à la composante ESPÉ puisqu'il y aura à l'intérieur 15 salles de TD et un amphithéâtre qui nous permettront d'exploiter ces locaux. Nous conserverons dans les bâtiments existants les parties spécifiques liées aux sciences et aux réserves pédagogiques. Les questions de transfert sont aussi des questions de ressources humaines puisqu'il y a un certain nombre de personnels pour lesquels on est en train de travailler, avec eux, sur des réaffectations de missions, puisque des agents d'entretien vont devoir évoluer dans leur mission. On travaille actuellement en relation avec le service DRH de l'UPEC et le DRH de l'ESPÉ sur les questions d'accompagnement des personnels.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Et le fonds patrimonial ?

Stéphane BARDAU

Le fonds patrimonial sera transféré sur le site de Bonneuil-sur-Marne. Le fonds patrimonial fait référence aux livres anciens.

Sandrine MEURICE

J'ai vu avec le conservateur des bibliothèques et effectivement un déménagement est prévu pour le mois de juillet. Tout est prévu pour le fonds patrimonial.

Colette GUILLOPÉ

Si j'ai bien compris, il y a aussi du matériel expérimental.

Stéphane BARDAU

On a des laboratoires de science, il faut savoir qu'actuellement dans chaque discipline dans les domaines des sciences, à savoir le laboratoire de physique, le laboratoire de SVT, le laboratoire de technologie, il y a des espaces de stockage qui contiennent du matériel, qui sont nécessaires pour la pratique des étudiants, mais aussi du matériel qui est plus de l'ordre du patrimoine. Il y a donc cette question actuellement de savoir comment valoriser ce patrimoine. Il est clair que dans les réserves qui seront affectées sur le campus de Sénart, nous ne pourrions emmener que ce qui est nécessaire à la pratique pédagogique quotidienne. Sur le site de Torcy, nous avons engagé des travaux et des aménagements pour pouvoir stocker de façon complémentaire un certain nombre de réserves qui seront des réserves de roulement. On va engager des systèmes de malles de façon à ce que les malles puissent transiter d'un site à l'autre en fonction des besoins. Il y a par contre cette question des ressources à valoriser : on est en train de travailler sur des différentes hypothèses.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD

C'est l'historienne qui va parler. Le fonds patrimonial est quand même important notamment pour l'initiation à la recherche. Pour l'instant, il y a eu des choix qui n'étaient pas très judicieux.

Par exemple sur les manuels scolaires. Tout ce qui s'appelle manuel est parti à Livry-Gargan et tout ce qui était pourtant des manuels, mais qui ne portait pas ce terme-là est resté à Melun parce que ça s'appelait livre de lecture courant. Ces questions-là seraient peut-être à retravailler. N'est ce pas l'occasion de travailler avec les collègues qui auront besoin du fonds patrimonial pour l'initiation à la recherche ? Vu que l'on déménage, autant réindexer autrement.

Stéphane BARDAU

Il y a deux questions. D'abord les conditions de stockage, j'ai cru comprendre qu'il allait y avoir des moyens pour conserver ces manuels qui sont anciens sur Bonneuil, qui sont spécifiques. L'autre question, c'est un travail avec la politique du fonds commun de documentation qu'il faut retravailler. La position actuelle sur le site de Bonneuil est aussi une position relativement centrale pour l'ensemble des sites ESPÉ qui permettait de rendre plus disponible un certain nombre de ressources. Voici les pistes et les éléments de réflexion.

Élisabeth BAUTIER

Merci pour cette information, c'est à la fois près et loin.

Colette GUILLOPÉ

Effectivement, notre souci est que tous les personnels BIATSS en particulier de Melun soient employés d'un côté. Il y a eu un peu de flottement. On a eu des retours syndicaux, des flottements par rapport à l'information des personnels. C'était il y a deux mois, maintenant ils commencent à être un peu au courant quand même.

Brigitte MARIN

Nous nous sommes rendues avec Sandrine sur le site de Melun pour rencontrer avec Stéphane BARDAU l'ensemble du personnel, leur expliquer la situation et essayer de distinguer parmi les membres des personnels ceux qui pourraient trouver une fonction valorisante sur le nouveau lieu, ceux qui pourraient avoir éventuellement une autre affectation dans l'établissement. Il y a eu un suivi de près. Par exemple, une des personnes qui était l'agent d'accueil va trouver finalement une affectation en venant ici au siège, elle est ravie de la situation. Il y a vraiment un accompagnement très précis pour suivre l'évolution. Parfois un agent préférerait travailler à Sénart, ou parfois trouver un emploi qui lui convenait mieux parce que la situation géographique lui était plus favorable. Vraiment il y a un travail très fin. Cela représente 11 personnes.

Sandrine MEURICE

5 personnes réellement pour lesquelles on fait un accompagnement très précis en entretien individuel régulier, par courriel, par téléphone, pour vraiment les accompagner. Parce que ce sont ces 5 personnes qui vont changer d'activité puisqu'il n'y a pas d'activité d'entretien et de restauration sur le site de Sénart. Pour tous les autres agents, ils sont également rencontrés en entretien individuel, les contacts sont pris et très réguliers avec la DRH de l'UPEC et tous les contacts externes (conseil général de la région Ile-de-France) que l'on peut avoir à titre personnel ou par les réseaux.

Brigitte MARIN

Les personnes logées seront de nouveau relogées suite à des aménagements qui ont été consentis et des négociations. La satisfaction est à peu près globale. Je n'ai eu aucun retour négatif sur ce sujet.

Colette GUILLOPÉ

Quand la décision a été prise, personne n'était au courant, les gens l'ont appris par les journaux et en fait ça continue encore par les journaux puisqu'on apprend que Paris II compte s'y installer et que l'UPEC ne compte pas y rester. Il y a quand même beaucoup de choses qui passent par les journaux.

Stéphane BARDAU

Sur la communication, un point précis ; c'est-à-dire que le jour même où on a eu l'annonce du transfert du site, on a averti les personnels qui étaient directement impactés par des questions de logement. Le lendemain, on a rencontré les personnels qui étaient impactés par des changements de mission et trois jours après, j'avais un conseil de formateurs, mon premier en tant que responsable de site où j'ai annoncé à l'ensemble des formateurs le transfert du site de Melun sur Sénart.

Les délais ont été très courts en termes d'information entre le moment où nous avons été mis au courant, Madame MARIN et moi, et le moment où l'ensemble des personnels de Sénart a été informé. Il se peut que certains personnels n'aient pas été présents au conseil de formateurs et n'aient pas eu accès au compte rendu qu'on a eu peu de temps pour rédiger.

Élisabeth BAUTIER

On pourra écrire dans le compte rendu de la séance de notre conseil que les cas individuels ont été examinés et continueront de l'être, au cas par cas. On pourrait utiliser une expression comme : *la directrice de l'ESPÉ rassure le conseil sur la prise en compte des situations individuelles des personnels concernés.*

Colette GUILLOPÉ

Je pense que c'est important, parce que comme ça après on peut dire ce qui s'est passé et ce qui s'est dit et cela rassure tout le monde. Ce n'est pas de la rumeur. Je pense que c'est très important.

- **MOTION PREC**

Didier DELMOND

La question est le manque de statut dans les universités des professeurs du premier degré. Nous avons des cas particuliers de collègues en Seine-Saint-Denis notamment qui ont tous les ans à recommencer une demande d'affectation. Ils doivent systématiquement redemander, car il n'y a pas un statut stable et je voudrais qu'on fasse une motion pour demander à notre ministère, le ministère de l'Éducation nationale de statuer justement par rapport à cela pour que finalement ça (*inaudible*) beaucoup plus de sérénité.

Élisabeth BAUTIER

En fait vous ne demandez pas un statut, mais des postes.

Colette GUILLOPÉ

Des solutions juridiques.

Élisabeth BAUTIER

Il faut que le statut existe pour que le poste soit pérennisé.

Didier DELMOND

La demande de statut pour ces personnels pour être reconnus par la suite comme intervenants. Et donc systématiquement, ces personnels-là ont à redemander, en fin d'année scolaire ou universitaire, à être maintenus dans le poste actuel.

Effectivement, cela pourrait faire l'objet par la suite de recrutement identifié en tant que professeur, pas en tant que formateur. Il faut bien distinguer les deux. Mais qu'il puisse y avoir un recrutement de ce type de personnel.

Colette GUILLOPÉ

Je voulais juste dire par rapport à la motion qu'effectivement je pense qu'il faut soutenir, je mettrais plutôt à la dernière phrase sans dire « *il faut savoir qu'il n'y a pas actuellement de statut pour les PREC* ». Est-ce qu'on demande un statut ? On ne va pas l'avoir, pérennisent ces enseignants à l'ESPE parce qu'évidemment le ministère sait très bien qu'il n'y a pas de statut pour les PREC. Il faut savoir que c'est en dehors de la motion. Un statut pour les PREC, on peut toujours le demander. En tout cas, affirmer qu'il n'y a pas de statut pour les PREC et que nous demandons un statut juridique, qu'il faut une solution juridique.

Élisabeth BAUTIER

Il y a plusieurs choses différentes parce que, ou c'est l'instabilité pour la personne qui doit redemander, ou c'est effectivement en plus un statut et après la nomination.

Colette GUILLOPÉ

Il y aura un recrutement sur concours.

Christian CUESTA

Le souci est qu'il n'y a pas de statut et qu'il n'y en aura pas. Le ministère a déjà répondu là-dessus. Il y a 400 personnes en France donc le ministère ne va pas faire un statut pour 400 personnes. Il a supprimé des statuts pour plus que ça pour faire justement converger, donc on ne va pas les créer.

Parce que dans le supérieur, il n'y a pas d'enseignant du premier degré. C'est le principe de base. Le ministère nous dit de nous débrouiller. C'est exactement ça.

Jacques CRINON

Il y a effectivement deux choses qui sont liées. Il y a le fait que ce soit grave pour le personnel en question surtout quand ce sont des gens extrêmement compétents, de ne pouvoir être officiellement pérennisé dans un poste. Mais au-delà de ça, il est important dans un conseil comme le nôtre de donner un avis, sur la question générale que pose ce problème : la politique de recrutement. Est-ce que dans un institut de formation où on a formé un grand nombre de futurs professeurs des écoles, il est légitime ou non d'avoir des professeurs des écoles pour les encadrer ? Le sens de cette motion c'est aussi d'affirmer cette légitimité et d'affirmer que l'ESPÉ de l'académie de Créteil estime qu'elle a besoin de gens qui aient ce statut et ce profil de professeur

des écoles et qu'il serait donc souhaitable qu'on trouve des solutions juridiques pour pouvoir les avoir. Et si on veut les avoir, qu'on leur donne un statut stable. Je soutiens complètement cette motion Peut-être qu'on peut modifier comme le proposait Colette la formulation. Mais sur le fond, il me semble que c'est ça l'esprit.

Élisabeth BAUTIER

Un contrat pluriannuel est possible ou pas ?

Jacques CRINON

On ne va pas peut-être résoudre le problème juridique ici ce soir. Pour moi, on exprime le souhait qu'on puisse se mettre en recherche pour trouver des solutions.

Christian CUESTA

Tant qu'il n'y a pas de statut possible des enseignants de premier degré dans l'université française, à part faire ce que l'on fait aujourd'hui pour conserver les personnes, on tourne en rond.

Élisabeth BAUTIER

Colette, que proposez-vous pour le texte de la motion ?

Colette GUILLOPÉ

J'avais dit qu'il fallait mettre la dernière phrase en premier.

Anne-Marie CHARTIER

« Constatant qu'il n'y a pas de statut pour les PREC dans les Universités, il est demandé au ministère des solutions juridiques afin que l'ESPÉ puisse recruter de manière pérenne ces personnels, la présence de ces formateurs dans la formation professionnelle par alternance étant nécessaire et indispensable. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité (quatre personnes ne se prononcent pas)

La séance est levée à 18 heures.